

Association d'entraide des personnes accueillies en
protection de l'enfance de la Seine Saint Denis

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 24 JUIN 2022



Accompagner jeunes et adultes sur le chemin de l'autonomie



ORDRE DU JOUR

Partie statutaire :

- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2021
- Approbation des rapports et affectation du résultat de l'année
- Présentation du rapport d'activité
- Vote des rapports
- Renouvellement et élection du conseil d'administration
- 1ère réunion du conseil d'administration pour l'élection des membres du bureau et arrêté du 1er calendrier des prochaines réunions

SOMMAIRE

- Introduction
- Rapport moral
- Rapport financier
- Activité ADEPAPE
- Le processus d'admission à Essor
- Les services hébergement :
 - Coteaux
 - Cimes
 - Canopée
- Le service insertion
- Le partenariat et développement d'outils

- Le dispositif ATLHO

- Le service technique

Introduction

Le privilège de ma fonction me donne l'occasion d'introduire ce rapport d'activité 2021. Alors, je m'en saisis et je souhaite prioritairement et tout particulièrement, associé au Conseil d'Administration, remercier l'ensemble des salariés de contribuer à la continuité de notre activité en direction des publics, sollicitant nos interventions. Dans un environnement toujours marqué par la pandémie liée au COVID19 et à ses variants, ESSOR 93, comme nombre d'autres associations, en fut lourdement affectée. Contamination massive, répétitive, cas contact, arrêt maladie, tensions internes, associés aux grandes difficultés à recruter, sont venus déstabiliser l'association et ont clairsemé les effectifs dédiés à l'accompagnement et à ses différentes déclinaisons (entretien technique des logements, visites à domicile, accès aux droits, gestion administrative et financière). Malgré cela, les personnels administratifs, financiers, techniques, travailleurs sociaux, cadres, restant en place, sont restés mobilisés au service des personnes accompagnées.

Pour traverser cette période en réminiscence, nous avons dû nous adapter, augmenter la charge de travail sur tous les postes, sortir de nos compétences initiales, pour faire « tourner la boutique » ! Cette performance globale mérite de rendre un hommage appuyé à ceux qui œuvrent sur le terrain et à son encadrement.

Cette introduction réalisée, d'autres domaines et chantiers nous ont mobilisé cette année.

Le premier concerne le recrutement de nouveaux salariés pour remédier à une situation complexe que nous traversons depuis 2020. Tous les services sont concernés par cette problématique, partagée au sein des associations des différents réseaux, comme au sein du département de la Seine Saint Denis.

Bien que pour les différents services d'hébergement, nous ayons commencé à recruter sur une partie des postes vacants, notons que depuis le mois de novembre, le service insertion qui accompagne d'anciens bénéficiaires, se retrouve sans professionnel, excepté la cheffe de service, qui assure temporairement la continuité de l'accompagnement. Nous espérons que cette situation, tout à fait exceptionnelle, sera provisoire.

Ce sujet, plus que prégnant, a donné lieu à des initiatives conjuguées pour établir diagnostics et actions.

Ne disposant pas de leviers financiers, nous nous sommes appuyés sur les fondamentaux de notre intervention, que sont l'engagement auprès des publics et notre capacité à innover dans le cadre de l'accompagnement social dans ses différentes composantes.

Les derniers avantages sociaux que nous avons pu préserver représentent une certaine plus-value mais ne peuvent pas faire pencher la balance, devant la concurrence d'autres associations, qui elles, disposent de fonds propres ou innover en matière de gestion financière, le tout débouchant sur une attractivité plus forte... Le tout étant de rester dans l'enveloppe du sacro-saint groupe 2 !

Mais il serait malhonnête de tout reporter sur les aspects salariaux, les métiers du social, comme toutes les professions en lien avec la relation d'aide, sont touchés par ce phénomène. Travailler sur l'attractivité est essentielle pour y répondre mais il faut aussi réfléchir sur les origines sociétales, accélérées par la pandémie, révélatrice du délitement de notre société. Ce chantier, d'une autre nature, risque d'être ouvert pour quelques années !

Comme évoqué lors du précédent rapport d'activité, l'élaboration du premier contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, relatif à la protection de l'enfance, a été conduit tout au long de l'année 2021. Cela nous a permis d'aborder et de statuer sur certains points essentiels qui structurent cette convention, comme :

Pour la ventilation des places, pour les services d'hébergement, nous conservons la répartition actuelle mais l'âge d'accueil évolue pour se « rajeunir » mais nous resterons vigilants pour mesurer les conséquences qui pourraient en découler. Le dispositif CANOPEE, qui permet l'articulation entre la protection de l'enfance et le droit commun (plus de 21 ans) est conforté, permettant ainsi, avec sa durée d'accueil de 24 mois, rappelle l'engagement historique de notre association dans la continuité de l'hébergement, dépassant les compétences territoriales.

Nous saluons le Conseil Départemental d'avoir maintenu la spécificité de ce service, qui exprime la volonté commune d'ESSOR 93 et du CD de rester engagés auprès de ce public.

- En ce qui concerne le service insertion, 60 à 70 personnes devront être suivi sur l'année

La question de l'évaluation de l'accompagnement social fut aussi abordée. C'est ainsi que nous avons acté la mise en place d'un tableau d'indicateurs, savant mélange entre ceux utilisés dans le cadre du financement par le Fonds Solidarité Logement et nos propres items, sera donc utilisé pour mesurer, l'efficacité de notre accompagnement, en perspective avec la situation à l'arrivée des jeunes gens orientés par nos partenaires.

- Pour répondre aux enjeux relatifs à l'activité, le service accueil s'est mobilisé pour permettre une meilleure information auprès de toutes les circonscriptions concernant les places vacantes sur nos différents dispositifs d'hébergement. De plus, nous avons décidé conjointement, de modifier notre procédure d'accueil afin de gagner du temps sur les étapes de ce processus. Enfin l'étape consacrée à la découverte du lieu d'hébergement, ne se traduit plus par une visite réelle mais virtuelle.
- L'autre changement majeur, concerne la suppression de la demande d'aide à l'installation. Inchangée depuis la création du service hébergement, cette demande financière engendrait des délais de réponses et/ou des refus d'accueil et a été clairement identifiée comme un frein au processus d'admission. Cette évolution nous amena à solliciter l'aménagement de nos lieux d'hébergement. Dès la fin d'année 2021, nous avons commencé l'opération, en espérant accélérer les sorties et les admissions.

Cette nouvelle orientation, va nous conduire à chercher de nouveaux partenaires pour cette gigantesque entreprise qui doit concilier, organisation, efficacité et ne pas trop impacter notre activité, sur l'année 2022.

Dans ce cadre, la prospection d'entreprise déboucha sur une jolie rencontre avec la franchise de la société Electro-Dépôt, située sur la commune de Villeparisis. Engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), cette enseigne nous proposa d'établir une convention annuelle et renouvelable. C'est ainsi que plusieurs passerelles entre nos entités scanderont l'année 2022, comme des rencontres entre salariés, deux temps de présentations de notre association dans l'entreprise et publique. Concernant les aspects économiques et humains, l'association bénéficiera de tarifs attractifs sur les équipements proposés par l'enseigne, ainsi qu'une coopération opérationnelle concernant la livraison et l'installation sur nos lieux d'hébergement.

Concernant nos différents engagements au sein du GRESA, d'IDEE93, d'Interlogement93 et de C2DI 93, de nombreux chantiers furent initiés ou poursuivis.

La revalorisation des métiers du social et l'attractivité territoriale, furent au centre des préoccupations associatives et départementales. L'arrivée de la nouvelle élue, chargée de l'enfance, la prévention et la parentalité, fut l'occasion pour la représentation politique d'IDEE93, de se rapprocher d'elle pour aborder la place des relations partenariales et les sujets de préoccupation du réseau.

2021 est aussi marquée par un retour progressif vers le collectif « Cause majeur ! ». Le portage des idées qu'il défend, dans le cadre des différentes élections qui ont marqué 2021, les enjeux autour de la réforme de la protection de l'enfance, les actions en direction des candidats aux élections présidentielles, furent les principaux thèmes qui nourrirent cette année.

Il est temps de laisser la place aux différents acteurs associatifs et je vous souhaite une bonne lecture de rapport d'activité 2021.

RAPPORT MORAL

Bonjour à toutes et à tous et merci de vous être déplacés.

Une fois de plus, je suis très honorée de présenter mon rapport moral en ma qualité de présidente d'ESSOR 93, association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance de Seine-Saint-Denis (ADEPAPE 93). C'est d'autant plus un honneur car nous célébrons aujourd'hui les cinquante ans de l'association.

À la suite des moments particulièrement difficiles sur des aspects financiers contraignants d'une part et de remise en question de l'association sur son identité profonde d'autre part, que nous avons traversé, nous pouvons enfin nous réjouir et profiter d'une période d'accalmie. En effet, après diverses rencontres et échanges avec le conseil départemental, nous avons enfin signé le CPOM, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Comme je l'avais annoncé en 2021, d'autres évolutions sont intervenues sur l'année comme le transfert et la transformation du service CSL créé il y a quelques années et qui développait régulièrement et transversalement aux différents dispositifs des offres d'animation, de loisirs, de sorties, d'ateliers culturels et de rencontres sportives pour rompre l'isolement des adhérents et usagers de notre association. Il est dorénavant totalement dévoué à Altho.

Cependant, en dépit de ces divers épisodes complexes, il est important de noter que l'association n'a perdu ni son identité ni sa vocation principale : aider les personnes anciennement et encore prises en charge en protection de l'enfance dont le devenir reste à parfaire.

Et en plus, elle poursuit tant bien que mal ses missions au profit des personnes qui la sollicitent et dont le futur justifie que nos partenaires institutionnels comme le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis représenté par l'aide sociale à l'enfance et les services de l'ETAT représentés par la DRIHL, continuent de s'engager à nos côtés en nous apportant leurs concours financiers au travers des subventions qu'ils nous accordent.

C'est d'ailleurs dans un souci d'achever cet accompagnement proposé aux personnes accueillies que l'association ne cesse d'adapter ses services et d'innover.

La spécificité d'Essor 93 relève d'une part de ce dévouement indéniable au-delà des motivations salariales pour les travailleurs et d'autre part de l'investissement personnel incontestable depuis toutes ces années pour les administrateurs et autres bénévoles qui se mobilisent pour l'association lorsque c'est nécessaire.

Quant à moi, mon engagement tant au sein du département qu'en dehors demeure inébranlable malgré l'intensification de mon activité professionnelle.

Je souhaiterais non seulement faire connaître notre association à plus de monde mais aussi la stabiliser en préservant son identité profonde.

Au-delà de toutes ces considérations, je tiens à remercier personnellement et au nom de tous les administrateurs une fois de plus l'équipe de direction qui sans ménagement se bat. Nous pouvons les applaudir.

Je vous remercie pour votre attention.

RAPPORT FINANCIER

Rapport du trésorier comptes 2021

L'association Essor 93 fonctionne essentiellement grâce aux subventions accordées par :

- Le Conseil Départemental de la Seine Saint Denis,
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRHIL) pour l'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT) et le dispositif d'Alternative à l'Hôtel (ALTHO).

Les modalités de versement de la subvention principale versée par le conseil départemental sont définies dans l'avenant de la convention annuelle signée le 17 avril 2018 et s'effectue par douzième.

Le versement tardif des douzièmes de la subvention départementale a eu un impact faible sur les comptes de l'association. Afin que l'association puisse continuer de fonctionner, nous avons dû supporter en 2021 des frais financiers pour un montant total 294,93€.

L'essentiel des recettes de l'association proviennent de :

- Subvention du Conseil Départemental pour :
2 524 899 euros,
Le montant ne comprend pas de diminution de 100 000€ imposé par le département.
- Subvention de l'ALT pour :
265 446 euros,
- Redevances versées par les résidents pour la participation aux frais d'hébergement, de charges d'énergie et charges locatives pour : 104 213 euros,
- Subvention ALTHO pour :
596 052 euros.
Le montant de la subvention accordée au titre de l'exercice 2021 est de 705 924€ dont l'excédent 2020 de 109 872€.

Le total des recettes de l'association pour 2021 s'élève à 3 693 785€, alors que le total des dépenses est de 3 416 912€.

Les éléments les plus significatifs sont :

En 2021, 10 salariés sont sortis des effectifs et 10 embauches ont été effectuées. Nous avons également eu 3 067 jours d'arrêt représentant 106 038,38€ d'indemnités journalières perçues.

Un contrôle URSSAF fait ressortir un remboursement à percevoir de 14 282€.

Une cotisation retraite supplémentaire a été régularisée depuis 2019 représentant un montant total de 82 485,93€

Les comptes de l'association affichent pour l'année 2021 un excédent de 276 872,69€.

Immobilisations incorporelles :

MAJ BDD

350 euros

Immobilisations corporelles :

Agencement installation site de Gagny

0 euros

Rénovation appartements :

2 398 euros

Matériel bureau et informatique :

5 029 euros

Immobilisations financières :

« Dépôts de garantie appartements » : au cours de l'exercice 2021, nous avons résilié 10 baux et en avons signé 7 nouveaux. Nous avons récupéré 1 dépôt de garantie auprès des bailleurs. Cela entraîne une augmentation de 2 547 euros, et porte le solde du compte au 31/12/2021 à 96 552,05 euros.

Evènements au cours de l'exercice :

La convention triennale avec le Conseil Départemental de la Seine Saint Denis est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Cette convention a été prolongée par un avenant pour l'année 2021 avec une subvention diminuée de 100 000€.

Procédure toujours en cours à l'encontre de l'ancienne DRHAF concernant l'indemnité de départ à la retraite dépassant la CC 66. Soit 66 272€ brut.

Evènements postérieurs à l'exercice :

Le CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) a été négocié sur plusieurs années entre le Conseil Départemental et l'association. Il est mis en place depuis le 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

ACTIVITÉ ADEPAPE

Nous avons décidé de vous présenter pour la première fois dans notre littérature, les différentes activités obligatoires de nos associations qui en compte 3 en tout. Il s'agit de notre participation aux Conseils de Familles, aux Commissions d'Agrément des familles candidates à l'adoption et de la Commissions d'Examen des Situations et des Statuts des enfants confiés (CESSEC). Pour cette année 2021, nous vous présentons l'activité relative concernant aux 2 Conseils de Famille du département de la Seine Saint Denis.

I Le conseil de famille

1.1 Le cadre législatif.

En vertu de l'article 60 du code de la famille et de l'aide sociale (C.A.S.F), le conseil de famille est un organe chargé de la tutelle des pupilles de l'Etat. Seul le représentant de l'Etat dans le département possède la qualité de tuteur. Sur le département de la Seine Saint Denis, il y a deux conseils de familles, car il y a environ 100 pupilles de l'Etat. La loi oblige la mise en place d'un second conseil à partir de 50 enfants relevant de ce statut.

1.2 La composition.

L'article R.224-3, porte définit le nombre et la qualité des conseils de famille, il s'agit de :

- Deux conseillers généraux désignés sur proposition du président du conseil général ;
- Un membre de l'association d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance du département ;
- Deux membres d'associations familiales, dont une association de familles adoptives ;
- Un membre d'une association d'assistantes familiales (ex assistantes maternelles) ;
- Deux personnalités qualifiées en matière de protection de l'enfance et de la famille.

Ces personnes proposent leurs candidatures, qui sera validée ou non par le préfet du département. Pour la prise de décision, il faut atteindre le quorum, soit la moitié de ses membres. Si ce n'est pas le cas, un nouveau conseil est organisé. Quel que soit le nombre de ses membres, il délibère valablement. Concernant les prises de décision, le Président a une voix prépondérante, ce qui lui permet de trancher en cas de vote à égalité.

1.3 Leur rôle.

Le conseil de famille se réunit une fois par mois et doit étudier toutes les situations des pupilles de l'Etat, pris en charge sur le département. Par délégation, le service de l'ASE est chargé de l'accompagnement et de la mise en œuvre des décisions du conseil de famille. Le service doit être présent, ainsi que les partenaires et le pupille s'il le souhaite. Les situations sont évoquées au minimum, vues une fois par an. Quand un enfant est pupille, c'est le préfet du département, par l'intermédiaire de son représentant, qui exerce l'autorité parentale.

Pour ce faire, toutes les démarches administratives, éducatives et/ou thérapeutiques, sont portées à la connaissance du tuteur, seul habilité à prendre les décisions et à signer les différents documents administratifs, résultants des démarches, classiques ou exceptionnelles, de la vie courante concernant l'enfant. Un travail de lien entre le service gardien (l'Aide Sociale à l'Enfance) et le tuteur, permet une prise en charge adaptée et constructive pour le pupille.

Lors des séances, un certain nombre de situation est abordé et présenté par les équipes de l'ASE, qui adressent une note en amont du conseil. Les membres ont à leur disposition les comptes rendus du dernier conseil de famille et leurs notes des anciennes séances. Un point global est fait et donne lieu à des réactions, des questions, des échanges avec les partenaires présents, pour bien comprendre les enjeux qui se présentent pour les enfants confiés.

Quand un enfant peut être concerné par une démarche d'adoption, nous décidons de la mise en place du bilan d'adoptabilité, étape préalable à toute démarche d'apparement. Dans ce cadre, une fois que le bilan est finalisé, la Maison Départementale de l'Adoption, de l'Accès aux Origines et de la Parentalité, participe à certaines séances, pour présenter les familles candidates à l'adoption (2 ou 3 familles candidates). Ces familles sont agréées lors des commissions d'agrément, que nous aborderons un peu plus loin dans ce rapport d'activité.

Enfin, nous avons aussi, comme sujet, la confirmation de placement. Ce point est l'occasion d'avoir un retour des familles à qui a été confiée un enfant, par l'intermédiaire d'un courrier et du rapport de la Maison de l'Adoption, dans le cadre de son suivi post-adoption.

Il arrive que la démarche engagée soit abandonnée par les futurs parents et ce pour des raisons diverses (l'apparement ne se déroule pas comme prévu...). Cet échec est de nouveau une épreuve pour le pupille et l'entourage doit être particulièrement mobilisé pour mettre des mots et veiller à accompagner l'enfant.

II Qu'est-ce qu'un pupille ?

Un enfant peut obtenir le statut de pupille de l'État dans les cas suivants :

- Enfant de parents inconnus (enfant trouvé ou né sous X), recueilli par l'aide sociale à l'enfance (l'Ase) depuis plus de 2 mois
- Enfant dont le lien de parenté (filiation : lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère) est établi et connu, et qui est remis à l'Ase par une personne responsable de lui (autre que ses parents : tuteur, curateur...) depuis plus de 2 mois, pour devenir pupille de l'État
- Enfant orphelin, recueilli par l'Ase depuis plus de 2 mois, pour lequel aucun membre de la famille ne veut ou ne peut être le tuteur
- Enfant confié à l'Ase depuis plus de 6 mois, par l'un ou ses 2 parents, pour devenir pupille de l'État
- Enfant confié à l'Ase par ses parents qui ont fait l'objet d'un retrait total de leur autorité parentale
- Enfant pour lequel une décision de justice de délaissement parental : lorsque les parents ne s'occupent pas de l'enfant et n'ont pas entretenu avec lui les relations nécessaires à son éducation ou à son développement pendant l'année qui précède l'introduction de la requête auprès du juge aux affaires familiales (abandon) a été prononcée

Au-delà de ces aspects techniques concernant son statut, il est important de préciser que les délais évoqués dans le déroulé qui est au-dessus, sont des indications administratives qui connaissent des aléas significatifs dans la temporalité.

L'enfant pupille se retrouve souvent dans une problématique qui peut le suivre toute sa vie. Être pupille entraîne en général une blessure profonde, découlant de l'abandon, pour laquelle il faudra du temps et de l'amour (beaucoup d'amour), pour se remettre, trouver sa place dans une autre famille éventuellement et dans la société.

Le conseil de famille a le redoutable privilège de se prononcer, dans le cadre de l'appareil, sur quelle famille est la plus apte à répondre aux enjeux parentaux autour de l'adoption.

Pour ce faire, un représentant de la Maison de l'adoption, de l'accès aux origines et de la parentalité, présente lors d'une séance du conseil plusieurs familles, toute composition familiale confondue. La présentation des candidats à l'adoption, consiste à un déroulé de l'histoire individuelle des membres de la famille, de la situation professionnelle, sociale et surtout du projet d'adoption que sont capables de formuler le ou les candidat (s.es).

Pour notre association, nous tenons particulièrement compte de la projection du ou des parent (s), dans l'accompagnement qui sera proposé à l'enfant dans le cadre de la « quête de ses origines ». C'est-à-dire que nous sommes vigilants à la mise en parole de son histoire, des moyens évoqués pour lui permettre sa réappropriation, mais aussi au comportement de la future famille, si elle rencontre des difficultés dans son rôle de parent.

2.1 Les enfants à besoins spécifiques (EBS)

Plusieurs éléments viennent définir la notion « d'enfant à besoin spécifique ». Cette notion est d'ailleurs générale à tous les enfants, quelque soient leurs statuts. Néanmoins dans le cadre de l'adoption, cette notion, amène le conseil de famille à mesurer la meilleure adéquation possible entre les futurs parents adoptants et l'enfant adoptable.

Les critères labellisant « l'enfant à besoin spécifique », sont les suivants :

- L'enfant adoptable à plus de 6 ans
- L'existence d'une fratrie proposée à l'adoption
- Son histoire entraînant différentes répercussions (retard dans le développement, troubles du comportement, troubles des apprentissages, troubles du langage, nécessitant une prise en charge spécialisée)
- Un état de santé déficient (handicap, maladie chronique transmissible ou non, une affection curable médicalement ou chirurgicalement, des antécédents entraînant potentiellement des répercussions négatives sur sa santé)

Tous ces paramètres, viennent compliquer, l'apparement et demandent donc, tant à la future famille, qu'à l'enfant, un accompagnement de qualité avant et après l'adoption. Pour information, un suivi post-adoption est prévu pour une durée de 9 mois, quelle que soit la situation de l'enfant

III La place des partenaires dans la préparation à l'adoption.

Différents acteurs interviennent dans l'accompagnement des pupilles et le processus de l'adoption. Outre les acteurs institutionnels que sont les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et le Département « Protection et Protection des jeunes », rattachée à la nouvelle Direction Régionale et Interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des Solidarités (DRIETS) qui remplace l'ancienne Direction Régionale de la Cohésion Sociale, les acteurs associatifs tiennent une place essentielle et complémentaire, dans le parcours et le processus d'adoption.

Voici une présentation synthétique de quatre associations qui sont présentes dans les conseils de famille de la Seine Saint Denis :

- **Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)¹ :**

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Seine Saint Denis, est membre de L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), créée en 1967. Elle est reconnue d'intérêt général et elle est le porte-parole officiel des familles et des institutions du département.

Ces missions sont diverses et consistent, entre autres, à accompagner les familles et les personnes vulnérables en matière de logement et environnement, de parentalité et d'éducation, de santé et de protection sociale, de consommation et du budget familial. Elle représente et défend les droits dans différentes instances départementales et au sein de certains services déconcentrés de l'Etat.

A ce titre, elle siège dans les conseils de familles et les commissions d'agrément, pour assurer une double représentation, qui sont celles des intérêts de l'enfant et des familles.

- **Enfance et Familles d'Adoption (EFA)¹ :**

L'association « Enfance et Familles d'Adoption » est aussi membre de l'UNAF et de l'UDAF. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1984 et regroupe les postulants à l'adoption, les parents adoptifs et leurs enfants, ainsi que les adoptés majeurs.

Ces missions sont diverses et consistent à accueillir et soutenir les postulants à l'agrément et à l'adoption, organiser des rencontres entre parents, futurs parents et familles. Elle agit pour faire reconnaître les droits de l'enfant, en particulier celui d'avoir une famille, soutenir et accompagner les parents adoptifs et ceux qui s'engagent dans une démarche d'adoption et veillent à ce qu'il n'y ait aucune discrimination, pour ces derniers.

A ce titre, elle siège dans les conseils de familles et les commissions d'agrément, pour assurer une double représentation, qui sont celles des intérêts de l'enfant et des familles.

- **Association pour le Rayonnement des Assistantes Familiales (ARAF)¹ :**

Créée depuis mars 2011, l'ARAF a commencé son activité sur le département de la Seine Saint Denis et souhaite développer son activité sur l'ensemble du territoire.

Cette association a pour mission de « faire rayonner » le métier des Assistantes familiales qui a longtemps été un métier peu reconnu dans le champ de la protection de l'enfance. Son engagement pour une juste reconnaissance de ce métier, de son statut et de l'amélioration des conditions de travail, est aussi un gage d'amélioration de la prise en charge des enfants qui lui sont confiés.

Plusieurs actions sont développées par l'ARAF en direction de ses adhérents. Des journées thématiques sont organisées, avec la participation d'experts, de chercheurs et de partenaires et des actes sur les échanges sont édités. Complémentairement, des ateliers sont proposés dans un cadre convivial favorisant les échanges et la réflexion. D'autres initiatives conviviales réunissent les adhérents, les enfants accueillis autour de repas, de musique et de jeux.

¹ Informations tirées d'après la plaquette de l'UDAF

¹ Informations tirées d'après la plaquette d'EFA

¹ Informations tirées d'après les informations écrites qui nous ont été communiquées

IV Contenu des délibérations en 2021.

Le nombre d'enfants dont la situation a été examinée au moins une fois en conseil de famille pour l'année 2021 est de 56.

En séance, nous avons pris la décision du placement en vue d'adoption pour 7 enfants dont 1 agréé hors département, ainsi que 6 enfants à particularité.

Sortie du statut de Pupille de l'Etat :

25 enfants ont quitté le statut de pupille de l'Etat par majorité, dont 15 en 2021 et avec un contrat jeune majeur, 9 par jugement d'adoption et 1 a retrouvé sa famille (reconnaissance par un des deux parents et/ou reprise).

Enfin, il est important de rappeler, que certaines évolutions verront le jour, dans le cadre du vote de la loi du 07 février 2022, relative à la protection des enfants.

QUELQUES CHIFFRES

Nombres d'enfants par Conseil de Famille :

Conseil de famille n° 1 : 51

Conseil de famille n° 2 : 39

Parmi eux 33 nouvelles admissions sont enregistrées qui se décomposent de la façon suivante :

Enfants nés sous le secret :
8

Par jugement de
délaissement parental : 22

Orphelins : 2

Enfant remis à l'ASE : 1

Nombre de séances par
conseil de famille :

Conseil de famille n°1 : 9

Conseil de famille n°2 : 9

Le processus d'admission à ESSOR 93

Quel que soit le dispositif sollicité, nous mettons un point d'honneur sur l'importance que ce soit la personne concernée par une demande qui contacte notre association. Nous ne demandons pas au préalable de note ou de rapport par les partenaires. Il est important pour nous de rencontrer le candidat sans information préalable afin de ne pas avoir d'a priori.

Les candidatures :

Les candidats sont invités à prendre contact auprès du secrétariat de l'association afin de déposer une demande auprès du service insertion ou hébergement. Il est alors vérifié que la candidature corresponde à nos critères (être majeur et bénéficiant ou ayant bénéficié de l'ASE du 93). Les coordonnées du candidat sont enregistrées et diffusées au chef de service concerné par la demande. Un entretien téléphonique est alors effectué pour recenser les premiers éléments de la situation. Puis, un rendez-vous est fixé.

Le service hébergement :

Nous avons proposé cette année, 90 plages de rendez-vous. Les candidats qui nous ont sollicité avaient 18 ans pour 59 demandes et dans leur vingtième année pour 22 demandes.

81 personnes ont honoré les rendez-vous proposés et 9 ne se sont pas présentées. À la suite des entretiens d'évaluation effectués, 50 personnes ont été admises.

Concernant les ménages qui n'ont pas été admis, il existe plusieurs motifs :

- 6 ont été réorientés vers des structures plus adaptées en raison d'un besoin d'accompagnement plus renforcé ou nécessitant une prise en charge particulière.
- 7 n'ont pas donné suite à leur demande et nous n'avons pas eu de nouvelle.
- 6 ont refusé l'accueil
- 12 sont admissibles et le processus d'admission était en cours au 31/12/21.

Au regard des chiffres ci-dessus, nous constatons que cette année a été riche en admission puisque 50 personnes ont pu intégrer un hébergement. Ce constat est en partie une conséquence du travail de proximité avec le département qui a permis de donner une visibilité aux partenaires sur les places vacantes que nous avons.

Le service insertion :

En 2021, 145 créneaux de rendez-vous ont été proposés par le service.

- 40 personnes ont été positionnées sur les rendez-vous proposés.
- 12 personnes ne se sont pas venues
- 28 personnes se sont présentées-
- 4 personnes ont été réorientées vers des partenaires plus adaptés.
- 1 personne n'a pas donné suite en refusant les pistes proposées.
- 1 personne n'a pas donné suite au rendez-vous
- 4 personnes étaient admissibles dans le service mais n'ont pas donné suite au rendez-vous pour la signature de la convention d'évaluation de l'accompagnement social personnalisé.
- 3 personnes sont en cours d'évaluation au 31/12/21
- 15 personnes ont été admises dans le service.

Concernant les âges représentés, sur les 28 personnes qui se sont présentées :

- 16 candidats avaient + de 21 ans.
- 12 candidats avaient - de 21 ans.

Les plages horaires proposées en 2021, comme les autres années, sont toujours instruites en connaissance des problématiques rencontrées par le public, orienté et accueilli au sein du service insertion. Qu'il soit hébergé chez un tiers, en FJT ou encore en errance ; intérimaire, en CDI, en service civique ou encore scolarisé ; le public pour lequel le service intervient est hétérogène et peut ainsi se projeter sur les différents créneaux horaires proposés : matins ou après-midis.

La procédure d'admission n'a pas changé : après un appel de la personne, qui exprime sa demande au secrétariat de l'association, la personne chargée d'accueil s'assure des critères requis pour l'entrée dans le service (majorité et fin de prise en charge ASE 93). Puis, la cheffe de service rappelle rapidement la personne pour échanger avec elle lors d'un entretien d'évaluation.

Cette première étape permet d'évaluer la recevabilité de la demande en fonction des critères requis et permettra d'aboutir ou non à un entretien physique.

La personne chargée de l'accueil poursuit les rappels de rendez-vous la veille, par texto, auprès des candidats positionnés.

En effet, les personnes sont « encombrées » par des motifs essentiellement liés aux besoins primaires (recherche de soutien alimentaire...) et ne parviennent pas à se concentrer et donc à se projeter sur un rendez-vous, même le lendemain, car l'urgence du quotidien prend le pas sur leur demande.

Tant que leur situation n'est pas stabilisée, il reste difficile pour ces personnes de trouver la mobilisation nécessaire à la mise en place de leur demande et de comprendre le sens des propositions, pistes qui leur sont faites soit au téléphone soit en entretien.

Elles se trouvent également confrontées entre leurs demandes qui ne seront « réalisables » qu'en fonction des outils de droit commun existants et la temporalité des instances concernées.

En effet, les personnes ont une tendance à croire (en lien avec leur méconnaissance des dispositifs de droit commun) que les solutions à leurs problèmes vont être immédiates et de fait, leur attente ne correspond pas à la réalité et à la temporalité des différentes étapes proposées pour concrétiser leurs demandes.

Les outils d'accompagnement social du service insertion en matière d'hébergement et autres domaines trouvent leurs sources essentiellement dans les différents dispositifs de droit commun et du réseau partenarial : appel au 115, instruction des fiches SIAO, demande d'aide auprès des CCAS ou SSD, orientations vers les accueils de jour pour se nourrir et se doucher, orientation vers la Mission Locale...

Durant cette année 2021, les campagnes de communication du service insertion auprès des partenaires n'a pas repris suite au maintien des restrictions gouvernementales.

Le service hébergement

Le service hébergement est composé de 4 dispositifs.

Trois sont consacrés à l'accueil de personnes majeures issues des prises en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Seine Saint Denis et financés par le conseil départemental. Le quatrième est dédié à l'accueil de famille sortantes du 115 et financé par la DRIHL.

Dispositif relevant de la protection de l'enfance :

Dispositif « les Coteaux »

Ce dispositif offre un lieu intermédiaire entre le foyer éducatif, la famille d'accueil ou tout autre espace de vie collective. Il permet d'accueillir des jeunes en autonomie progressive au sein de notre association, avec un accompagnement social conséquent.

C'est dans ce cadre que 10 logements meublés situés sur un même site, sur la commune du Raincy, sont réservés à des jeunes majeurs isolés en contrat avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils doivent être âgés de 19 ans maximum lors de leur admission et être soutenus financièrement par l'Aide Sociale à l'Enfance ou avoir un revenu des ressources propres d'un minimum de 450,00€. L'équipe est constituée de 3 professionnelles dédiées à ce dispositif et assure une présence quasi-quotidienne. Chaque jeune a une référente attitrée.

En 2021, nous avons eu un déficit de personnel sur le service. En effet, celui-ci a fonctionné avec 1 poste ½ jusqu'au mois d'Août 2021. En effet, une personne était en arrêt de travail, et un départ en 2020. Malgré une campagne de recrutement constante, nous avons pu pourvoir le poste qu'au mois d'août 2021 par une nouvelle monitrice éducatrice.

Ce manque de personnel a entraîné une adaptation de l'accompagnement que nous pouvons proposer. A partir du mois d'Août l'équipe, s'est à nouveau retrouvée au complet et un travail d'accompagnement renforcé auprès des jeunes a pu être repris. Des liens ont dû être tissés avec de nouvelles personnes ce qui a pu prendre du temps.

En effet, le projet de ce dispositif est de proposer des rendez-vous réguliers aux jeunes. Ces rendez-vous ont lieu aussi bien sur le site des Coteaux qu'au siège à Gagny. Les professionnels les accompagnent sur leurs rendez-vous extérieurs (préfecture, banque...).

QUELQUES CHIFFRES

En 2021 il y a eu :

7 sorties et 10 entrées

En 2021 les orientations vers le service de semi-autonomie ont été faites par :

- 5 ont été orientés par des structure ASE

- 2 venaient directement de l'hôtel.

Une période d'évaluation est mise en place lors du premier mois qui permet de définir si le dispositif est adapté à la personne et d'identifier les différents axes à travailler.

Comme l'année précédente la majorité des entrées ont été orientées par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les principaux axes de l'accompagnement qui ont été travaillés en 2021 ont été :

Accompagnement autour du logement et du lieu d'hébergement

La majorité du public accueilli est concerné par cet apprentissage lié à l'autonomie et à l'entretien d'un hébergement car en 2021 ils venaient de MECS où tout ce qui concerne l'entretien du logement était effectué par une tierce personne. maîtresse de maison. L'équipe est donc attentive à la manière dont les jeunes investissent et entretiennent leur hébergement, étant donné que c'est pour eux une première expérience dans un logement. Elle reste à l'écoute et propose « des trucs et astuces » pour que les jeunes puissent apprendre à se sentir bien dans leurs logements et qu'ils ne se laissent pas envahir par leurs amis.

En 2021, nous avons dû mettre en attente tous les projets que nous avons commencé à mettre en place en 2020. En effet, le manque d'effectif ne nous permettait pas de pouvoir mettre en place ces activités. La priorité a été donnée à l'accompagnement individuel auprès des jeunes.

Accompagnement sur le projet professionnel

Celui-ci a été l'axe le plus important évalué à l'entrée des personnes. La moitié d'entre elles avaient pour objectif de pouvoir consolider ou de définir un projet professionnel. Il s'agit de voir avec eux ce qu'ils veulent faire et ce qu'il est possible de faire. 2021 a été une année de reprise après les mois de confinement. Nous avons donc retrouvé les problématiques liées à leur âge concernant la construction et/ou la consolidation du projet professionnel

Afin de les accompagner au mieux, nous nous appuyons sur les compétences des partenaires de la Mission Locale qui peuvent les soutenir dans l'élaboration de leur projet. Par ailleurs, en 2021, 30% des jeunes présents sur ce dispositif étaient d'anciens mineurs isolés, la construction de leur projet professionnel va donc de paire avec l'obtention d'un premier titre de séjour.

Accompagnement autour de la situation administrative

L'ouverture des droits reste un axe important de l'accompagnement. Outre les droits liés aux séjours, tous les jeunes entrants sont concernés par l'ouverture et la compréhension des démarches de droit commun comme : le NUR, les impôts, la mise à jour des dossiers de la sécurité sociale...

Accompagnement autour de la santé

La crise sanitaire a continué d'apporter une couleur particulière à la prévention que nous avons pu faire sur site. En effet, nous avons continué à rappeler régulièrement, voire quotidiennement, les gestes barrières et les précautions à prendre. Cette prévention a été peut-être moins laborieuse car certains d'entre eux ont contracté ce virus. Afin de limiter la présence des personnes sur le site nous avons continué à adapter notre règlement au confinement ou aux visites.

Les sorties

En 2021, une personne a été orientée sur un dispositif de semi-autonomie, deux autres vers des foyers de jeunes travailleurs un jeune a été orienté sur le dispositif des plus autonome à Essor 93 et deux jeunes ont été orientés vers un hôtel. La majorité des personnes accompagnées a été orientée vers d'autres structures. Il est à noter que même si nous travaillons l'autonomie auprès des jeunes, il est très rare que ceux-ci soient totalement autonomes et n'aient plus besoin de contrat jeune majeur après leur séjour sur ce dispositif.

Dispositifs « Cîmes »

Ce dispositif est une étape intermédiaire entre la semi-autonomie et l'autonomie pleine et entière. Un accompagnement social régulier est réalisé pour accompagner les personnes hébergées.

Elles sont âgées de 18 ans minimum à l'admission et ne peuvent être hébergées au-delà de leurs 21 ans. Ce public doit présenter des capacités de gestion quotidienne dans un logement autonome et être inscrit dans un parcours de formation ou être en activité professionnelle et avoir des ressources d'un minimum de 450,00€. Il doit être en demande d'accompagnement social.

L'équipe est composée de 5 travailleuses sociales. Les logements autonomes sur ce dispositif sont des appartements situés dans le diffus. Chaque jeune à une référente attitrée.

En 2021, nous avons officiellement arrêté l'admission des jeunes mères en accueil transitoire. Nous avons gardé l'accompagnement d'une mère avec son fils afin qu'elle puisse régulariser sa situation administrative. La fermeture de ce dispositif nous a permis d'augmenter au fur et à mesure la capacité d'accueil pour les personnes seules. Nous sommes alors passés, petit à petit, de 31 places à 38 places à la fin de l'année 2021.

Les candidats doivent avoir 19 ans maximum au jour de leur admission et bénéficier d'un contrat avec l'ASE. Les personnes peuvent être accompagnées jusqu'à leur 21 ans, soit sur une période de 3 ans maximum.

1 place en logement autonome est dédiée à de future mère qui souhaite accoucher sous le secret. En 2021, aucune femme n'a été orientée.

L'équipe Cîmes a été également en sous-effectif cette année 2021. Si nous avons pu avoir un recrutement à la fin de l'année 2020, nous avons eu une démission. Comme sur le dispositif de semi-autonomie et malgré la constance des recherches et des offres, il nous a fallu plusieurs mois pour recruter une monitrice éducatrice au mois d'août 2021 et une autre au mois de décembre 2021. Ce dispositif a fonctionné grâce à deux travailleurs sociaux sur 5 du mois de février au mois d'août.

QUELQUES CHIFFRES

En 2021 il y a eu

12 sorties et 23 entrées.

Comme sur le service de semi-autonomie, nous avons également adapté notre accompagnement durant cette période et gelé 10 places pendant plusieurs mois.

Dans ce contexte sanitaire particulier, nous avons continué à être vigilants sur les gestes barrières et les personnes qui sont tombées malade.

En 2021, nous avons eu plus d'entrées que de sorties. 23 personnes ont intégré le dispositif alors qu'une vingtaine l'ont quitté du fait de leur 21 ans. Toutefois, nous avons dû adapter ces entrées car l'équipe était en sous-effectif.

Nous avons eu également 24 personnes qui ont été reçues en entretien d'évaluation, mais qui n'ont pas été admises pour les raisons suivantes :

- 7 parce qu'elles n'ont pas donné suite pour diverses raisons : situation géographique, raison de santé, le contrat d'hébergement qui ne correspond pas...
- 6 pour lesquelles nous n'avons pas eu de retour des candidats malgré nos relances.
- 4 parce que Essor93 n'était pas le choix d'orientation préconisé par la CAMNA ou l'ASE.
- 4 pour qui nous avons évalué que leurs candidatures étaient trop fragiles. C'est-à-dire qu'elles n'étaient pas prêtes à vivre seules dans un appartement. Des profils pour lesquels une structure avec plus de présence sur le lieu d'hébergement serait plus adaptée. Puis, il y a une personne pour qui la candidature n'était pas adaptée car elle postulait pour pouvoir être hébergée avec son enfant de 1 an.
- 3 pour d'autres raisons.

QUELQUES CHIFFRES

Sur les entrées de l'année 2021 les principaux axes de travail évalués à l'entrée sont :

10 pour l'insertion pro
7 pour l'accès aux droits
3 pour la gestion budgétaire
2 pour la régularisation
1 pour l'accès aux soins physiques

Les lieux d'hébergement à la sortie étaient

1 colocation
1 CHRS
2 chez des tiers
2 sont retournés en famille
1 centre maternel
2 sur de l'hébergement temporaire
2 chez un tiers
1 Hôtel

En 2021, les principaux axes de travail évalué lors de l'entrée des jeunes ont été :

Un accompagnement autour de l'insertion professionnelle.

Cela concerne plus de la moitié des personnes qui ont intégré le dispositif Cîmes. Elles représentent plusieurs profils.

- Le premier correspond à des personnes qui ont besoin d'être accompagnées pour l'élaboration de leur projet d'insertion professionnelle.
- Le second sont les personnes qui sont scolarisées et qui ont pour projet professionnel de faire des études en alternance. Nous devons alors les accompagner sur la recherche et l'inscription pour les études supérieures.

Un accompagnement autour de l'accès au droit.

Cela concerne les personnes qui ont déjà plus ou moins consolidé leur projet d'insertion professionnelle. Il est alors évalué lors de l'entretien d'admission qu'il faut continuer l'apprentissage autour de l'ouverture des droits CSS, NUR, déclaration d'impôt et la régularisation au séjour pour certain.

Un accompagnement autour de la gestion budgétaire.

Lorsque les personnes arrivent, il s'agit de faire les points sur les dettes et de mettre en place des démarches adaptées pour éviter les complications (avis à tiers détenteur, opposition administrative), pouvant déboucher sur un blocage du compte bancaire. Nous les accompagnons aussi dans l'apprentissage de l'autonomie de leur gestion budgétaire. Des outils ainsi que des trucs et astuces, sont proposés pour anticiper et prioriser les dépenses.

En 2021 nous avons effectué des admissions, mais pas à la hauteur de nos disponibilités. Les dispositifs de l'association ne sont pas encore identifiés comme structure pouvant accueillir des personnes à leur majorité soit à partir de 18 ans. Cette année nous avons continué à informer régulièrement nos partenaires orienteurs du nombre de place dont nous disposions, mais nous avons eu très peu de candidatures.

Un travail avec le secteur accueil du département a été conduit conjointement pour lever les freins. En fin d'année 2021, nous avons constaté auprès de nos partenaires, une meilleure connaissance de nos dispositifs qui a permis d'augmenter les accueils. Ce constat doit être consolidé sur 2022.

QUELQUES CHIFFRES

En 2021 les lieux d'hébergement à la sortie étaient :

1 colocation

1 CHRS

2 chez des tiers

2 sont retournés en famille

1 centre maternel

2 sur de l'hébergement temporaire

2 chez un tiers

1 Hôtel

En 2021, il y a eu 12 personnes de sorties de notre dispositif. Les axes principaux en 2021 ont été :

- Le soutien à l'autonomie se traduisant par un accompagnement global sur les 5 axes de travail que propose l'association autour de l'insertion professionnelle, le budget, de l'administratif, du logement et de la santé.

Les revenus des 12 personnes sorties en 2021 sont :

- 5 personnes percevaient un salaire
- 4 personnes avaient une allocation mensuelle ASE
- 1 personne percevait une bourse d'étude
- 1 personne percevait le Pôle Emploi
- 1 personne était en recherche d'emploi et n'avait pas de revenu à la sortie.

Les lieux d'hébergement à la sortie étaient :

- 2 sur de l'hébergement temporaire
- 2 chez des tiers
- 3 sont retournés en famille
- 1 a obtenu un logement social
- 1 colocation
- 1 CHRS
- 1 centre maternel
- 1 Hôtel PEC ASE

Les personnes qui intègrent le dispositif Cîmes sont, soit dans l'élaboration de leur projet professionnel, soit dans la continuation de ceux-ci. Ne pouvant rester au-delà de 21 ans, nous les accompagnons donc sur les projets en cohérence avec cette date et qu'ils peuvent finaliser avant leur 21 ans avec l'objectif qu'ils puissent acquérir le plus d'autonomie possible.

En 2021 sur l'ensemble des personnes accompagnées et qui avaient un parcours d'insertion solide, 1 accéda à du logement social, car le jeune homme avait fini de faire ses études et avait un CDI.

Les autres personnes ont été orientées sur des hébergements temporaires, résidences de jeunes actifs, car ils n'avaient pas fini leurs études et leur contrat d'apprentissage ne permettait pas de travailler une orientation vers un logement pérenne.

Une personne est sortie sur une colocation car sa situation administrative a mis 3 ans à se débloquer. En effet, sa demande d'apatridie a mis plusieurs mois à être accordée.

3 personnes avaient une situation professionnelle fragile et n'ont pas adhéré aux orientations que nous proposons. Ces personnes ont fait le choix de retourner en famille.

1 personne a accepté d'aller en CHRS pour continuer à avoir un accompagnement social.

1 personne a été orientée vers un centre maternel.

Une autre personne est sortie sur une prise en charge hôtel ASE en attendant d'être orientée vers une autre structure ASE.

Dispositif « CANOPEE »

Ce dispositif s'inscrit dans un parcours résidentiel et se veut être la dernière étape avant idéalement, l'accès à un logement de droit commun. L'accompagnement social vise le soutien des personnes accueillies. La durée d'hébergement est de 24 mois maximum.

30 places en logement autonome sont destinées pour des candidats en fin de contrat avec l'Aide Sociale à l'Enfance arrivant à leurs 21 ans. Les personnes devront présenter des capacités de gestion quotidienne dans un logement autonome et seront en finalisation de parcours d'insertion. Certaines d'entre elles, pourront bénéficier de la passerelle et être issues du dispositif Cimes déjà hébergées à ESSOR93.

Au regard de la composition des ménages, un minimum de ressources sera exigé à savoir, 550€ pour une personne seule.

L'équipe est composée de 3 travailleuses sociales.

Pour l'année 2021, 17 personnes ont intégré ce dispositif. Sur cette année, on constate une parité des personnes accueillies car nous avons presque autant d'hommes (9) que de femmes (8).

Elles ont été orientées par :

12 des services de l'ASE

5 par des structures d'hébergement ASE (Métabole ; FJT ; La Fabrique de mouvement ; En Temps ; Thelemythe...)

Cette année, il n'y a pas eu d'orientation en interne par le dispositif hébergement Cimes d'ESSOR 93

Les personnes accueillies étaient toutes dans leur vingtième année et bénéficiaient d'un contrat avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du 93.

Lieux d'accueil avant leur admission :

- 3 étaient hébergées à l'hôtel pris en charge par l'ASE,
- 2 ont été orientées en direct par nos partenaires des FJT,
- 12 accueillies en structure d'hébergement ASE (Métabole ; FJT ; La Fabrique de mouvement ; En Temps ; Thelemythe...)

Les demandes principales des personnes sont :

- L'accès à un premier hébergement autonome
- La préparation à la sortie de l'ASE

Les axes de travail évalués à l'entrée :

- Soutien dans le projet professionnel
- Accès aux droits administratifs
- Soutien dans l'autonomie
- Gestion budgétaire et règlement des dettes
- L'accès aux soins

Nature des ressources perçues à leur admission :

Majoritairement, les ressources émanent de salaire.

- 5 étaient en contrat d'apprentissage
- 5 en CDD Temps complet
- 4 en CDI à temps complet
- 1 bénéficiait des ARE
- 1 bénéficiait de la garantie jeune

1 bénéficiait uniquement de l'allocation mensuelle versée par l'ASE et dans l'attente de résultats d'entretiens d'embauches.

Durant l'année 2021, **21 personnes sont sorties du dispositif d'hébergement Canopée.**

La répartition se compose de la manière suivante :

- 5 femmes
- 13 hommes
- 2 femmes avec 1 enfant
- 1 femme avec 2 enfants

Age à la sortie :

- 3 personnes ont 21 ans
- 12 personnes ont 22 ans
- 6 personnes ont 23 ans

Principaux axes qui ressortent de l'accompagnement social effectué au regard des besoins identifiés :

- Stabilisation du projet professionnel
- Difficulté dans la gestion budgétaire
- La non-adhésion aux domaines de l'accompagnement
- Maîtrise du savoir habiter
- Difficulté de compréhension de la langue française

L'accès aux soins thérapeutiques, est une des problématiques rencontrées très régulièrement pour les orientations de l'année 2021. Le soutien du psychologue lors des réunions d'analyses a été un véritable appui pour les pistes de travail et dans les préconisations d'orientations et partenaires à solliciter. Nous avons également dû nous référer aux anciennes structures afin de comprendre un peu mieux les problématiques déjà rencontrées auprès de nos partenaires.

Nature et montant des ressources perçues :

- 15 percevaient du salaire (5 en CDI temps complet / 1 en CDI temps partiel / 1 en CDD temps complet)
- 1 bénéficiaient du RSA
- 1 bénéficiaient de la Garantie Jeune
- 4 autres

Montants des ressources à la sortie :

- 1 entre 401/800€
- 3 entre 801/1000€
- 5 entre 1001/1200€
- 8 entre 1201/1500€
- 4 entre 1501/2000€

Conditions d'hébergement à la sortie

- 14 ont accédé à un logement de droit commun (12 dans le parc social et 2 dans le parc privé).
- 1 est allé à l'hôtel
- 6 sont allés chez un tiers

Sur l'année 2021, la durée de l'accompagnement et de l'hébergement est de 21 mois avec un minimum de 15 mois et un maximum de 50 mois pour ceux ayant bénéficié de la passerelle entre le service Cimes et Canopée.

Les 7 personnes n'ayant pas accédé à un logement de droit commun est le résultat d'une absence d'adhésion dans l'accompagnement social proposé. Le lien est le socle de notre accompagnement auquel vient s'ajouter la confiance avec le référent. Il est compliqué pour les équipes de travailler le relogement ou les orientations lorsque les usagers sont réfractaires à l'accompagnement. Plusieurs facteurs résultent de cette absence de lien notamment la sortie de la crise de la covid-19 avec pour certains le sentiment d'avoir été livrés à eux-mêmes. De plus, l'équipe pédagogique a aussi été impactée par cette crise qui a généré de l'absence ou des départs. Retrouver une équipe de travailleurs sociaux complète a demandé aux usagers de s'adapter aux professionnels qui sont revenus d'arrêt maladie ou nouvellement embauchés. L'autre élément qui justifie la non-adhésion à l'accompagnement et les orientations est le refus des propositions faites, notamment, des logements de type T1 trop petits selon certains ou pas dans les communes souhaitées. Pour les situations précaires, le refus d'aller en structure type FJT ou résidence sociale est vécu comme un échec ou un retour en arrière.

Les personnes sorties chez de la famille ou des tiers, sont la résultante d'une absence d'adhésion au processus de préparation à la sortie vers un hébergement en structure. Ils ont fait le choix de privilégier des solutions personnelles. A cela, il est important de rajouter la situation financière cyclique pour certains et l'accumulation de dettes et/ou le refus de travailler le budget ne permettant pas de soutenir des demandes de logement ou d'orientation. L'objectif étant de ne pas mettre les usagers en difficulté mais également de travailler en toute transparence avec nos partenaires.

Les principaux axes de l'accompagnement social

Notre intervention s'appuie sur 5 domaines de compétences communs aux 3 dispositifs hébergement. En effet, la mise à jour ou l'ouverture des droits administratifs, l'insertion professionnelle, la gestion du budget et le règlement des dettes, la santé et le savoir habiter représentent les axes incontournables favorisant l'accès à l'autonomie.

Modalités d'intervention :

Pour le dispositif Canopée, nos modes d'intervention se font principalement soit par des rendez-vous dans les locaux de l'association soit sur les lieux d'hébergement mis à disposition. Le fait d'avoir une équipe au complet a permis de multiplier les rendez-vous et de créer ou recréer du lien avec les usagers. La présence est un élément rassurant permettant aux usagers d'avoir non seulement un référent reconnu mais également d'avoir une écoute attentive surtout après cette période de pandémie et d'isolement. Les rendez-vous programmés dans les bureaux sont destinés principalement aux démarches à effectuer dans l'accompagnement. Quant aux visites à domicile, ces temps permettent de travailler sur la notion du savoir habiter, de l'entretien et l'aménagement du logement mais aussi étant donné l'intimité du lieu, d'aborder des sujets plus personnels.

L'intervention du travailleur social, dans le logement mis à disposition, permet de nous assurer que les conditions d'accueil sont adaptées au fonctionnement autonome de la personne et aussi de veiller à ce que les règles du contrat d'hébergement soient respectées.

Les axes de travail les plus représentés :

Contrairement aux autres années, l'accompagnement à l'insertion professionnelle est le domaine qui a le plus mobilisé les professionnels du service. Le public est majoritairement en finalisation d'étude ou à la recherche d'une autre voie d'insertion. Pour une partie, le choix des orientations a été subies pour répondre à la durée du contrat jeune majeur. De fait, les postes occupés à l'arrivée ont très rapidement fait l'objet de discussions et d'échanges afin de modifier les domaines d'activités. Ils sont quelques-uns(es) à avoir quitter leur emploi pour changer de secteur d'activité.

Certains ont alterné l'intérim et des périodes d'absence d'activité. Le marché de l'emploi s'est montré difficile avec une véritable difficulté à trouver de l'emploi notamment pour les usagers ayant un niveau d'étude limité. La frilosité des employeurs à embaucher, du fait de l'instabilité économique du moment (crise de la Covid-19), a quelque peu complexifié les recherches d'emplois. Les travailleurs sociaux s'appuient sur les partenaires adaptés afin qu'ils puissent être soutenus, le cas échéant, dans l'accès à un emploi stable. Un travail d'accompagnement est aussi effectué autour de l'apprentissage en milieu professionnel, droit du travail, relation avec l'employeur...

Le soutien dans l'accès aux droits et le renouvellement des démarches administratives sont le second domaine, le plus important, qui ont mobilisé les professionnels du service. Le contexte sanitaire a accentué les difficultés pour régulariser les droits en raison d'absence de rendez-vous en présentiel et du retard considérable pris par les administrations dans la gestion des dossiers. Ce phénomène n'a pas permis à nos usagers de prendre les rendez-vous de renouvellement de demande de titre de séjour. Le retard cumulé des préfectures conduit à refuser tous les rendez-vous pris deux mois avant la fin de la validité du titre de séjour comme il est demandé met les usagers en difficulté et génère beaucoup d'angoisse notamment chez ceux qui sont en emploi.

La plupart des personnes qui nous sont orientées ne sont pas à jour dans leurs démarches administratives et ne possèdent que très rarement de déclaration d'impôts à jour ; d'inscription à une demande de logement etc....

L'accès à la couverture maladie universelle, l'obtention d'une carte vitale et d'un numéro définitif, la prise de rendez-vous auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture ont mobilisé beaucoup de temps et d'énergie, de la part des usagers et des professionnels pour permettre l'accès aux droits et débloquer certaines situations. Pour certains, l'association a dû faire appel à des avocats afin de faire avancer des situations sans issue sans une intervention juridique méticuleuse.

A ce jour, pour la sécurité sociale, nous ne sommes pas parvenus à trouver une stratégie pouvant lever ces freins. Cependant, pour ce qui est de la préfecture, un tableau récapitulatif des personnes en attente de rdv a été mis en place en interne. Cela nous permet lors de disponibilités de rendez-vous en ligne, de positionner les personnes concernées.

En complément, nous avons développé un partenariat qui nous permet d'effectuer des recours auprès du préfet lorsque nous avons épuisé toutes les stratégies pour obtenir un rendez-vous.

Le domaine du logement est un axe très présent. L'accueil de nos publics en logement autonome nécessite un accompagnement autour de l'appropriation du lieu d'habitation. En effet, pour la plupart, c'est une première expérience, seul en appartement. Un accompagnement est donc mené autour de l'aménagement de leur lieu de vie, de son entretien, de la gestion des fluides et des relations avec le voisinage.

En complément, durant l'accompagnement social, nous nous attachons à amener les personnes à se projeter sur la préparation à leur sortie en fonction de la situation. Pour ce faire, nous entamons avec la personne accompagnée, les démarches de recherche de lieux d'hébergement (via le SIAO ; l'inscription sur les sites de résidence sociale, FJT.) ou logement (Via notre partenaire IL93 ; DALO ; Action logement...).

L'aide à la gestion budgétaire demeure un domaine incontournable. Au travers de ce domaine, nous tentons de préparer les usagers à maîtriser leur budget pour les préparer à leur statut de futur locataire. Pour ce faire, nous demandons une participation financière mensuelle en fonction de leurs ressources. Nous évaluons comment ils gèrent leur budget et comment ils anticipent et répartissent leurs dépenses à l'aide d'outils de gestion et nous effectuons la recherche de dettes invalidantes à l'accès à un hébergement ou logement.

Enfin, pour ce qui est de l'accompagnement autour de la santé, nous tentons de sensibiliser le public à acquérir les réflexes d'aller au moins une fois par an de consulter différents spécialistes : dentiste, gynécologue, ophtalmologue...

Malgré la jeunesse du public, ils ne sont pas préservés des problèmes de santé physique, psychique et pour certains, ils sont atteints d'une pathologie qui nécessite un suivi et une prise en charge médicale.

Nous constatons que la consommation de stupéfiant est présente pour une partie d'entre eux, un travail de verbalisation et d'orientation auprès de partenaires spécifiques est effectué, mais l'adhésion prend du temps à être obtenue.

Nous faisons les mêmes constats pour la santé psychique où nous remarquons que certaines personnes sont freinées dans leur évolution personnelle et professionnelle. Grâce à la relation avec leur référent, des liens peuvent être effectués entre les freins identifiés, le parcours et l'histoire de la personne. C'est une première étape pour amener l'utilisateur vers un travail thérapeutique. Ensuite, nous nous appuyons sur un partenariat compétent que nous avons développé pour prendre le relais dans ce domaine.

L'ensemble de ces domaines est primordial pour la réussite d'une insertion professionnelle, la prise en charge des soucis de santé, la maîtrise d'une bonne gestion budgétaire, l'apurement des dettes et la possibilité d'accéder à un lieu d'hébergement ou un logement à la fin de notre accompagnement, permettent d'atteindre une autonomie globale.

Le service insertion

Le service a pour mission d'accueillir (accueil sans hébergement) et d'accompagner des jeunes majeurs sortants de l'ASE vers l'acquisition des bases d'un fonctionnement autonome et de les soutenir dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle. Il s'appuie sur la demande exprimée par la personne et intervient auprès d'elle en l'absence de partenaire adapté à sa demande. Le service coordonne son action en direction du droit commun et favorise le lien social. Il accompagne les jeunes majeurs dans leur projet d'autonomisation afin de leur garantir une continuité de parcours comme le prévoit la loi du 14 mars 2016.

L'essentiel du public accueilli est constitué de jeunes hommes seuls entre 21 et 25 ans. Le public se distingue en 2 catégories : les anciens MNA pour 2/3 du public accueilli et les jeunes « placés » issus du territoire représentent 1/3 du public accueilli.

Le public provient de toute de l'Île-de-France et réside essentiellement dans les départements du 91, 92, 94, 95 et 77. Il est sortant de familles d'accueil, de structures de protection de l'enfance, de structures d'hébergement type FJT, d'hôtels ou hébergés chez des tiers ou chez la famille. De plus en plus, il est en situation sociale très précaire et se retrouve en errance, alternant rue et hébergement chez des tiers. Des personnes, locataires en titre, peuvent également demander un soutien dans les démarches administratives liées au logement.

Afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement social par le service insertion, la personne doit être majeure et avoir été prise en charge par les services de l'ASE du département. Ce qui implique le fait qu'une personne ayant eu une prise en charge durant sa minorité, sans avoir bénéficié de contrat jeune majeur, peut être admise dans le service. Au même titre qu'une personne ayant bénéficié uniquement d'une prise en charge par la contractualisation du contrat jeune majeur peut être accompagnée. Le service insertion intervient à la suite d'une démarche volontaire du candidat qui souhaite être accompagnée dans son projet d'insertion. Cette spécificité du service, qui renvoie au modèle de la libre adhésion des clubs de prévention, amène une activité fluctuante du service qui dépend directement de la demande et donc du partenariat.

En 2021, l'équipe du service insertion a été composée de 3 professionnelles de formations pluridisciplinaires. On compte 1 monitrice éducatrice, 1 éducatrice spécialisée et 1 assistante de service social. Chacune des professionnelles accompagne les personnes en référence individuelle.

En 2021, l'équipe n'est toujours pas au complet. Un poste reste vacant malgré une campagne de recrutement lancée à partir de novembre 2020. Ces difficultés sont cumulées au problème récurrent du recrutement dans le secteur sanitaire et social qui sévit depuis plusieurs années maintenant. Sur les 3 professionnelles présentes en 2021, 1 est en arrêt de travail depuis juin jusqu'en décembre 2021 et les 2 autres professionnelles ont souhaité quitter leurs fonctions à la mi-novembre 2021.

Une professionnelle a été recrutée en fin d'année, la collaboration n'a pas été concluante. Le service a donc rencontré des difficultés d'ordre organisationnel à la suite de ces mouvements de personnel. Afin de poursuivre l'accompagnement social du public et l'activité, la cheffe de service accompagne les personnes le plus isolées et les plus précarisées en optimisant la collaboration avec les partenaires pour celles qui sont le moins fragilisées en attendant le recrutement d'une équipe au complet.

Les entrées des ménages dans le service ont été impactées par cette situation et largement freinées voire suspendues. En effet, 17 personnes ont appelé entre le 11/11/2021 et le 31/12/2021 dont leurs demandes relevaient du service. La cheffe de service a pu leur répondre en proposant des pistes de travail en fonction de leurs demandes et en expliquant la carence de professionnelles dans le service.

L'équipe effectue un accompagnement individualisé et adapté à la demande de la personne et la soutient en s'appuyant sur 5 domaines : soutien dans les démarches administratives ; soutien dans la recherche d'hébergement et/ou logement ; accompagnement dans le projet d'insertion professionnelle ; accompagnement dans la gestion budgétaire ; accompagnement dans les démarches de prévention santé dont l'objectif est l'apprentissage de l'autonomie. En fonction du flux de l'activité, chaque professionnelle est référente d'environ 15 personnes en moyenne.

Dans le cadre de leurs fonctions, les professionnelles mettent tout en œuvre pour assurer l'évolution des situations avec des intervenants extérieurs en lien avec la demande de la personne. Elles ont pour mission d'élaborer, dans le cadre de leur demande, la mise en œuvre des différents axes de travail afin de les soutenir dans les objectifs prévus. Les professionnelles sont amenées à rencontrer les intervenants extérieurs en lien avec la demande de la personne.

Le profil des personnes entrées dans le service insertion en 2021 :

C'est le domaine de l'hébergement (errance, hébergement chez des tiers...) qui reste majoritairement demandé par les personnes qui demandent un soutien à la recherche d'un hébergement auprès du service insertion au même titre que les autres années. L'hébergement représente toujours ce maillon faible entre les sorties de prises en charge ASE et les services de droit commun que le service insertion coordonne avec les services du SIAO.

En 2021, 10 personnes / 19 entrées sont en situation de rupture d'hébergement soit 53% des personnes entrées. Pour 4 d'entre elles, leur prise en charge à l'hôtel se termine en même temps que leur parcours ASE. Et 3 sont hébergées chez la famille ou les amis.

La procédure reste la même par leur appel au secrétariat de l'association pour demander un soutien à la recherche d'un hébergement. En 2020, on comptait 9 personnes / 26 entrées en demande d'hébergement soit 35%. Pour rappel, la faiblesse de ce chiffre s'explique par les obligations de prise en charge prolongée de l'ASE pour les personnes. En 2019, on comptait 12 / 31 personnes en demande d'hébergement soit 39% des entrées.

En 2021, les lieux d'hébergement sont :

- 4 ménages sont hébergés à l'hôtel en fin de prise en charge ASE.
- 3 ménages sont hébergés dans le réseau familial et / ou amical.
- 2 ménages sont hébergés en foyers jeunes travailleurs
- 1 ménage est hébergé dans une résidence étudiante.
- 1 ménage est hébergé en famille d'accueil.
- On doit noter qu'en 2021, 6 personnes entrées sont locataires.
- En 2021, on compte 2 ménages en errance.

Les catégories d'âge des personnes les plus représentées sont :

- Les personnes âgées de 21/25 ans sont au nombre de 13. C'est le public cible du service insertion qui reste majoritaire depuis des années et accueilli dans le service insertion.
- 2 personnes ont un âge se situant dans la catégorie des 19/21 ans et sont âgées de 19 ans.
- Et 4 personnes sont dans la catégorie d'âge situées entre 26 et 27 ans.

2021 voit les effets de la crise sanitaire sur l'âge du public. En effet, nous constatons une hausse significative du public des 21/25 ans qui représente 68% des personnes entrées (31% en 2020 et 69% en 2019) de manière proportionnelle. Les personnes dans la catégorie des 19/21 ans sont moins représentées cette année contre 46% des entrées en 2020.

La surreprésentation de la catégorie des 21/25 ans trouve son explication par la politique du département lié au Contrat Jeune Majeur à maintenir durant la crise sanitaire. Les personnes sont sorties en 2021 et les 19/21 ans ont également profité de ce maintien ponctuel de l'hébergement motivé par la crise COVID19.

Les principaux axes de travail repérés pour les ménages entrés en 2021 sont :

- Le soutien à l'accès aux droits a été cette année un axe de travail bien représenté (contre le soutien à l'autonomie en 2020), puisqu'il concerne 15 ménages /19 entrées soit 79% de l'effectif.
- Le soutien à l'hébergement autonome est également un axe bien représenté lors de l'entrée des ménages pour 7 ménages soit 37%.

En 2021 comme en 2020, la nature des ressources des ménages entrés la plus représentée de façon très marquée est le salaire.

Pour 14/19 ménages entrés, on compte 9 en CDI à temps complet, 1 en CDD temps plein, 1 en mission intérimaire et 3 en contrats d'apprentissage.

Rappelons qu'en 2020, pour 15 ménages entrés, 12 étaient en CDI à temps complet (2019 : contrat d'apprentissage majoritaire pour 9/17 ménages). Cette année 2021 reste encore une année dans laquelle les CDD et CDI viennent stabiliser et sécuriser les ressources d'une partie des personnes accompagnées.

Notons qu'en 2021, l'absence de ressource concerne 2 ménages contre 4 en 2020. Le delta des ressources se situe entre 2000 € et 0€.

Les 3 professionnelles du service insertion sont restées mobilisées et ont poursuivi leurs pratiques dans les interventions auprès des ménages qu'elles accompagnaient.

Elles ont été sollicitées, à la demande des personnes accompagnées pour les soutenir dans les démarches extérieures.

En effet, ces dernières se voient trop souvent confrontées à des injustices dans l'espace du droit commun et sollicite le soutien de leur référente dans ce cadre mais également pour l'apprentissage des droits.

Comme pour les autres années, le début de l'intervention des professionnelles a consisté à faire un état des lieux des connaissances des personnes sur les institutions et services de droit commun afin de les informer ou compléter leur information. Ce travail a permis alors à la personne accompagnée de prendre sa place non seulement au sein de l'accompagnement proposé mais également dans l'espace public et citoyen.

C'est ici le respect du droit qui est exercé.

On doit noter que durant cette année 2021, les conséquences des bouleversements opérés par la crise sanitaire de 2020 dans les instances de droit commun est venue accentuer les difficultés déjà constatées autour d'outils comme celui de l'informatique. Le relais et l'orientation vers les partenaires adaptés reste indispensable dans l'accompagnement social des personnes dans ce cadre.

QUELQUES CHIFFRES

La composition familiale des 19 ménages entrés en 2021

- ◆ 17 hommes isolés
- ◆ 1 femme isolée âgée de 23 ans
 - 1 femme âgée de 26 ans + 1 enfant

Le nombre d'hommes reste supérieur à celui des femmes comme en 2020 où l'on comptait 19 hommes et 7 femmes, toute composition familiale confondue.

Le terrain des actions des professionnelles se chevauche entre l'institution et l'espace public. La personne accompagnée se retrouve alors dans des lieux comme les bureaux de l'association ou chez elle, dans un café ou encore une bibliothèque pour travailler autour du maintien ou l'ouverture de ses droits. Ces modalités d'intervention permettent l'adaptation de chaque protagoniste dans des milieux de travail différents.

Également, encore cette année, la grande difficulté des prises de rendez-vous en Préfecture (informatisation des RDV, rareté des créneaux de prise de rendez-vous...) pour les demandes ou renouvellement des titres de séjour ou encore les dépôts de demande nationalité française persiste. En plus du soutien de la professionnelle, la personne demande une aide à son réseau pour se connecter régulièrement sur le site de la préfecture.

Ces difficultés sont relayées auprès d'avocats, d'associations spécialisées comme la Cimade dans but de la mise en place de plaidoyers.

Les rencontres à l'extérieur freinées lors des confinements de 2020 ont pu reprendre. Ainsi, les échanges dans des espaces hors institutions ont été effectués pour mener à bien les objectifs des différents accompagnements. Ces « retrouvailles » entre les protagonistes du service insertion, après une longue période privée d'échanges directs et humaines (en dehors du cadre de la Visio, mails et appels téléphoniques) ont permis de rétablir le lien qui avait été mis à mal durant la crise sanitaire. Également, les visites à domicile ; qui avaient été considérablement réduites lors de ces mêmes confinements pour la protection des publics et des salariés et éviter la propagation du virus ; ont été reprises pour aller rechercher et retravailler ce lien fragilisé par la crise COVID19.

Et ce, même si le lien auprès des personnes accompagnées a été particulièrement régulier et préservé par les professionnelles du service insertion l'année dernière, en 2020.

La démarche institutionnelle « d'aller vers » les ménages continue à être fortement initiée en lien avec les missions de l'association. Pour les professionnelles du service insertion et au vu de la précarité de l'hébergement du public, cette notion « d'aller vers » se conjugue toujours avec les rencontres dans des restaurants, des cafés, des parcs publics...

Pour l'année 2021, les plans d'actions et démarches mis en œuvre pendant la durée de l'accompagnement des ménages présents dans le service insertion restent globalement les mêmes besoins repérés durant l'année 2020. Le travail de soutien des professionnelles a donc été prégnant dans les domaines suivants :

- L'aide à l'accès et au rétablissement des droits : ce volet, majoritairement présent dans les accompagnements comme les autres années, concerne essentiellement les démarches administratives telles que l'actualisation des droits, l'ouverture ou le maintien de certains droits comme la CSS, l'ouverture des droits ARE, l'instruction ou le renouvellement du NUR, la demande de nationalité française, la régularisation administrative ou encore l'instruction de la déclaration d'impôt. Ce domaine est unanimement utilisé par le public et accompagné par les professionnelles. Il reste incontournable pour le maintien et l'ouverture des droits des personnes. Elles apprennent à rester en veille dans ce domaine, important pour éviter la rupture des droits qui peut entraîner des conséquences lourdes dans leur vie quotidienne.

- L'aide à la gestion et à la vie quotidienne comme la lecture et la compréhension des documents administratifs reste également un domaine très travaillé.

La poursuite de l'apprentissage de l'acquisition de l'autonomie dans ce domaine demeure un enjeu plus qu'important pour des anciens de l'ASE qui n'ont pas géré de façon autonome leurs documents administratifs jusque-là.

QUELQUES CHIFFRES

Les observations des différents freins pendant l'accompagnement des ménages en 2021 :

- Obstacles d'ordre juridique
- Obstacles liés à la situation irrégulière de séjour
- Obstacles liés à la condition de l'habitat
- Obstacles liés à la non-adhésion de l'accompagnement
- Obstacles liés à l'insuffisance des revenus

- Le classement des papiers reste également cette année présent dans un cadre d'accompagnement où la précarité des parcours hébergement du public (hébergés chez des tiers, à la rue...) ne favorise pas le tri et le rangement de leurs données administratives. Le service insertion continue à soutenir les plus fragiles avec la remise d'une clé USB pour stocker ces données. En effet, l'errance résidentielle facilite la perte des documents administratifs.

- L'aide à l'insertion professionnelle reste un socle de travail toujours très utilisé par les professionnelles en direction d'un public de jeune majeur. Le travail autour de l'emploi et d'une garantie de ressources pour la consolidation de leur parcours d'insertion professionnelle amène à l'orientation du public vers des partenaires spécifiques comme la Mission Locale ou encore le Pôle Emploi.

- L'aide à la prise en charge de problèmes de santé aussi bien physique que psychique est un domaine incontournable pour la vie quotidienne des personnes accompagnées. C'est un travail de prévention qui prend sa source tout au long de l'accompagnement social. Il se doit d'être un fil directeur car il n'est justement pas abordé de cette manière par des jeunes adultes, pris dans d'autres dimensions plus prioritaires à leurs yeux. Et ce domaine est très souvent représenté par les jeunes majeurs comme une préoccupation de « vieux ». L'idée à retenir du travail autour de la santé, effectué par les professionnelles est le fait de « planter la graine de la prévention » dans le parcours de vie des jeunes adultes afin que ce domaine leur fasse sens.

La santé est questionnée et parlée avec le public dès le 1^{er} entretien d'évaluation, effectué par la cheffe de service. Ce process permet, par la suite, aux professionnelles d'aborder ce volet de manière plus simple. La santé étant trop souvent et faussement reléguée à l'intimité. Les pratiques des professionnelles s'adaptent à ces freins pour mieux les lever et les amener vers la sphère plus sociale qu'intime de la personne accompagnée.

Des actions concrètes comme le soutien et l'accompagnement physique vers des partenaires tels que Le Passage à Paris, Iris Messidor, le SAMSAH ou encore d'autres lieux adaptés aux problématiques rencontrées restent d'actualité, pour les besoins du public.

QUELQUES CHIFFRES

2021 : composition familiale des ménages sortis :

- ◆ 19 hommes isolés
- ◆ 5 femmes isolées
- ◆ 1 femme +5 enfants
- ◆ 1 femme +1 enfant
- ◆ 1 homme +1 enfant
 - 1 couple + 2 enfants

Les hommes isolés restent le public largement représenté comme pour les autres années.

L'âge des ménages sortis :

Hommes isolés :

- 21/25 ans : 11
- 25/30 ans : 4
- 18/21 ans : 4

Femmes isolées :

- 21/25 ans : 4
- 25/30 ans : 1

Hommes + 1 : 1 de 25/30 ans

Femme +1 : 1 de 21/25 ans et 1 de 25/30 ans

Femme +5 : 1 de 25/30 ans

Couple + 2 enfants : 1

Les sorties du service insertion :

Pour la durée de l'accompagnement des personnes sorties en 2021, on peut avancer quelques chiffres qui démontrent de la diversité des problématiques rencontrées par le public :

- 13 ménages entrés en 2020 sont sortis en 2021
- 5 ménages entrés en 2021 sont sortis en 2021
- 5 ménages entrés en 2018 sont sortis en 2021
- 1 ménage entré en 2017 est sorti en 2021

Pour rappel, les conventions d'accompagnement personnalisées sont signées avec des objectifs variés tels que l'accès à un hébergement autonome, collectif, une demande de nationalité française, un soutien dans les démarches administratives ou encore une demande de soutien à la régularisation sur le territoire...Également, l'accompagnement peut être réactivé, lorsqu'il a pris fin, par une nouvelle demande de la personne, exprimée et évaluée lors du bilan de la convention.

La recherche d'hébergement / logement reste l'axe d'accompagnement principal pour les ménages accompagnés par le service insertion.

La sollicitation des dispositifs du 115 et du SIAO reste un élément fondamental utilisé par l'équipe de professionnelles et des personnes, dans le soutien aux demandes d'accès à l'hébergement et au logement de droit commun (FJT, colocations...).

L'adaptation au moyen de visioconférence des commissions partenaires d'Interlogement 93 pour le soutien des dossiers hébergement/logement des personnes accompagnées durant la crise COVID19 est maintenue durant l'année 2021.

Le DALO et le soutien de l'ADIL sont des dispositifs régulièrement utilisés pour faire valoir les droits des personnes dans leur projet de relogement ou de maintien dans le logement.

En 2021, 29 ménages sont sortis.

QUELQUES CHIFFRES

En 2021, l'activité de la domiciliation administrative a été un outil utilisé dans l'accompagnement social pour :

11 ménages représentant 20 personnes accueillies dans les dispositifs hébergement et insertion de l'association dont :

6 ménages issus du service insertion :

- ✓ 4 hommes isolés
- ✓ 2 femmes isolées

5 ménages issus du service hébergement :

- ✓ 1 couple avec enfants
- ✓ 2 femmes isolées + enfants
- ✓ 1 femme isolée avec enfants
 - ✓ 1 homme isolé

L'activité de domiciliation administrative à ESSOR 93 :

La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout d'accéder à leurs droits et prestations ainsi que remplir certaines obligations. La domiciliation est exercée à titre gratuit.

Il est reconnu que de posséder une adresse administrative est une condition sine qua non pour faire valoir les droits civils, civiques et sociaux et ainsi participer à l'insertion des personnes les plus vulnérables. Notre association s'inscrit donc totalement dans cette logique auprès des publics pour lesquels elle intervient.

Au regard de nos engagements, nous privilégions l'accès aux dispositifs de droit commun mais lorsque cela ne peut se mettre en place, la précarité de nos publics déjà fragilisés ne fait que s'aggraver. L'absence d'attache récente dans le département, l'instabilité liée à un parcours résidentiel chaotique, une situation administrative en cours de régularisation sur notre territoire et l'embolie des services de domiciliation engendrent l'absence de réponse concrète dans ce domaine, freinent l'accompagnement social que nous prodiguons et entravent l'accès aux droits.

C'est au cours des années 2014 et 2015 que nous avons recensé chaque année environ 20 personnes pour qui une domiciliation par notre association aurait permis de faciliter l'accès à leurs droits.

Ainsi, un agrément pour 25 ménages permet de répondre aux besoins évalués.

Publics concernés :

Il s'agit des personnes accompagnées par un des services pédagogiques de l'association ne bénéficiant pas de domicile fixe et ne parvenant pas à obtenir une domiciliation auprès des organismes agréés ou de CCAS.

Les conditions pour bénéficier d'une domiciliation :

- S'être confronté à un refus de domiciliation par des organismes habilités de plein droit.
- Bénéficier d'un accompagnement par un travailleur social de notre association.

L'activité domiciliation est un outil de l'accompagnement social majoritairement utilisé par les professionnelles du service insertion dans l'accompagnement du public. Néanmoins et afin de faciliter le maintien et l'ouverture de leurs droits, certains ménages hébergés sur les dispositifs hébergement de l'association peuvent en bénéficier en fonction de l'évaluation de leur situation.

L'agrément de l'activité de domiciliation que l'association a donc mis en place en janvier 2016 a de nouveau, durant cette année 2021, répondu aux besoins du public et a permis de lever les freins liés à l'absence de ce droit fondamental.

En effet, le constat effectué au démarrage de l'activité perdure malgré le renforcement de son encadrement législatif (lois, décrets, arrêtés). Bien que nous ne proposons qu'une faible activité, il en ressort que cela a permis, en 2021, à 20 personnes de maintenir et/ou ouvrir des droits.

Les perspectives :

Concernant les perspectives de reconnaissance prioritaire selon les nouvelles conditions émises par la DRHIL en avril 2020 pour l'accès au logement social pour le public hébergé chez des tiers et accompagné par le service insertion évoquée lors du bilan d'activité de l'année 2020 ; elles restent complexes à mettre en place dans un service en sous-effectif et par un réseau partenarial, déjà impliqué dans un processus de dispositifs de reconnaissance prioritaire déjà très divers et variés (DALO, Accords Collectifs, DAHO...),

La labellisation des personnes concernées au sein du service insertion resteront une des perspectives pour l'année 2022.

LE PARTENARIAT

Bailleurs :

Notre association a toujours eu à cœur de développer et d'entretenir le partenariat car nous sommes convaincus que seul, nous ne pouvons être autant efficace. Cette année n'a pas échappé à cette règle et nous avons réactivé d'anciens partenaires et créé de nouveaux.

Devant la difficulté grandissante de faire accéder nos publics au logement de droit commun, nous nous sommes retournés vers un bailleur historique avec qui nous avons des liens au démarrage de notre activité hébergement. Cela a permis de nous redécouvrir et de pouvoir tisser des liens qui ont amené plusieurs ménages à accéder à un logement durable via les 3F.

Electro-dépôt :

Avec l'arrivée de la mise en place du CPOM, notre association s'est engagée à meubler l'ensemble des logements afin de gagner en efficacité concernant les admissions. Pour ce faire, il nous a fallu très rapidement trouver des partenaires compétents et réactifs. Nous nous sommes tournés vers Electro-dépôt de Villeparisis qui offre une gamme d'électro-ménager de qualité et à des prix défilants toute concurrence. Nous avons scellé notre partenariat par une convention dans le cadre de leur programme « Un dépôt, une asso ». En effet, chaque magasin-dépôt de France est amené à parrainer une association locale de son choix (83 associations pour 83 magasins). Ce parrainage se matérialise par un don annuel de matériel et un don de temps. Electro dépôt de Villeparisis a choisi notre association et nous les en remercions.

Concernant le mobilier, nous sommes en lien avec 2 prestataires. Les toits du monde situé sur notre département et ACM situé à Saint Etienne. En fonction de nos besoins et des tarifs, nous faisons appel à l'un ou l'autre.

QUELQUES CHIFFRES

Partenaires Institutionnels :

- ◆ Le conseil départemental
- ◆ Les services de l'ASE
- ◆ La DRIHL
- ◆ Les préfectures

Partenaires spécifiques de droit commun :

- ◆ La CAF
- ◆ Le SDAF
- ◆ La MDPH
- ◆ La trésorerie amendes de la Seine Saint Denis
- ◆ Les CCAS
- ◆ Les Restos du cœur / Les banques alimentaires
- ◆ 115
- ◆ RESF
- ◆ GISTI
- ◆ La CIMADE
- ◆ Le FASTT
- ◆ Action Logement

Partenaires réseaux :

- ◆ Les associations œuvrant dans le champs de la protection de Enfance
- ◆ Les ALJT et FJT
- ◆ Le CLAJ d'Aubervilliers
- ◆ Espacil
- ◆ Interlogement93
- ◆ C2DI 93

La plus grande problématique concerne la livraison et le montage des meubles. Afin de réduire les coûts et pour permettre à nos résidents de se rendre compte de l'énergie nécessaire pour les accueillir dans les meilleures conditions et par conséquent de les amener à faire plus attention au matériel mis à leur disposition, nous les avons sollicités pour qu'ils viennent en soutien au service technique et participent à ces différentes tâches. Ce fut une expérience conviviale et très enrichissante.

Partenariats spécifiques sur le droit des étrangers :

Nous avons poursuivi le travail de partenariat avec « Active tes droits » qui nous permet de trouver les meilleures stratégies en matière de régularisation et développer des relations avec le chef du bureau des étrangers de la sous-préfecture du Raincy.

Le développement d'outils

La domiciliation : Domifa

La domiciliation constitue la première étape de l'accès aux droits pour les personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire. Elle permet à ces personnes de « prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, à l'exercice des droits civils qui leur sont reconnus par la loi, ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridictionnelle » (article L. 264-1 du code de l'action sociale et des familles). Dans le cadre de nos missions, nous constatons qu'un certain nombre de personnes ne parviennent pas à obtenir de domiciliation. C'est pour cette raison que nous avons demandé un agrément permettant de répondre à cette problématique dans certaines situations afin d'éviter la rupture des droits. Jusqu'à présent nous utilisons des outils créés par notre association afin d'effectuer le suivi. Depuis cette année, nous nous sommes inscrits sur le site DOMIFA qui propose un outil informatique et permet d'enregistrer les domiciliations, éditer des attestations, comptabiliser le nombre de dossiers etc...

Cette année nous avons réalisé 4 domiciliations.

Les bourses d'étude :

Notre association propose depuis de nombreuses années des bourses d'études pour soutenir financièrement les personnes qui n'ont plus d'allocation mensuelle par l'ASE et qui ont besoin d'un soutien pour aller au terme de leurs études. Ainsi, nous pouvons octroyer jusqu'à 13 bourses par trimestre d'un montant de 500€ par personne. Une commission se tient trimestriellement et est constituée de l'ensemble des cadres de l'association.

Cette année nous avons octroyé 21 bourses d'études

QUELQUES CHIFFRES

22 Logements

- ◆ 6 T1
- ◆ 10 T2
- ◆ 4 T3
- ◆ 2 T4

Situés sur 7 communes de la Seine Saint Denis.

21 familles présentent au 31/12/20 représentant 70 personnes.

Le dispositif ALTHO

L'année 2021 a été marquée par la pandémie liée au COVID19. Cette crise sanitaire a encore bousculé le fonctionnement de l'association, des services publics et du secteur marchand.

Nous n'avons pas connu de nouveau confinement mais l'organisation interne permettant le maintien de l'activité a été encore mis à rude épreuve. La direction ainsi que les membres de l'équipe ALTHO ont pris soin de garder un lien de proximité avec l'ensemble des familles malgré une situation sanitaire complexe et jalonnée de contamination des personnes accueillies et des salariés par la COVID19.

L'association est agréée pour 68 places d'accueil sur le dispositif ALTHO, dont le parc locatif est composé de 22 logements autonomes comprenant :

- 6 T1 pouvant accueillir 2 personnes par logement
- 10 T2 pouvant accueillir 3 personnes par logement
- 4 T3 pouvant accueillir 4 personnes par logement
- 2 T4 pouvant accueillir 5 personnes par logement

Ces logements, sont situés sur 7 communes de la Seine Saint Denis, à savoir : Villemomble ; Les Pavillons sous-Bois ; Bondy ; Gagny ; Le Raincy ; Livry Gargan ; Neuilly sur Marne.

Le choix fait par l'association de proposer un accueil en logement autonome, correspond à notre volonté de mettre en situation réelle les familles dans un statut de futur locataire, au terme de l'accompagnement proposé.

Le public

- 15 familles représentant 50 personnes ont quitté notre association. Pour 12 des familles, l'objectif de l'accès au logement de droit commun a été accompli. Une famille a bénéficié d'un retour à l'hôtel, une autre a été orientée chez un tiers et une a accédé à un logement dans le cadre du dispositif Solibail.
- 7 nouvelles familles ont intégré l'association durant l'année 2021, représentant 21 personnes.

- 29 familles représentant 91 personnes ont été présentes au cours de l'année 2021.
- 14 familles représentant 41 personnes, sont présentes au 31/12/2021.

Les enfants

Parmi les personnes présentes durant l'année, 54 sont des enfants âgés de moins de 18 ans et 2 sont majeurs, étudiante pour l'une et à la recherche d'une formation pour l'autre. Durant cette période, il y a eu 3 naissances. Majoritairement, les familles n'ont pas trouvé de difficulté de mode garde. La pandémie a également joué un rôle important dans le fait que les parents ont travaillé à domicile ou ont fait des formations en visio-conférence. Pour d'autres, l'absence d'activité professionnelle a permis de garder leurs enfants.

Toutefois, nous avons observé que cette problématique est plus marquante pour les familles nouvellement arrivées. On remarque que sur les 7 nouvelles orientations en 2021 par le SI-SIAO, 6 d'entre elles sont concernées par la recherche d'un mode garde notamment parce que soit les enfants ont moins de 3 ans, soit des naissances sont imminentes.

A ce titre, nous sommes amenés à intervenir ponctuellement pour soulager les dépenses occasionnées dans ce domaine.

Parcours d'hébergement des ménages

De manière générale, les lieux d'hébergement proposés par le 115 sont en Seine Saint Denis. Pour les nouvelles familles accueillies en 2021, toutes étaient à l'hôtel avant leur admission.

Situation professionnelle et nature des ressources pour les ménages entrés en 2021.

- 7 familles ont été accueillies cette année sur notre dispositif. Nous avons pris en compte la nature des ressources la plus importante du ménage :
- 1 était en situation d'emploi en CDI temps complet
- 1 était en situation d'emploi en CDI temps partiel
- 1 bénéficiait des indemnités de chômage
- 4 bénéficiaient du RSA et des prestations familiales

Le montant des ressources des ménages :

- 2 compris entre 400 et 800€
- 3 compris entre 800 et 1 000€
- 1 compris entre 1 200.00 et 1500€
- 1 compris entre 1 500 et 2000€

La situation financière des ménages présents au 31 décembre 2021

Pour les 14 familles présentes au 31 décembre 2021, la composition des ressources la plus importante est :

- 5 Salaires + Prestations familiales
- 7 RSA + Prestations familiales + AEH (1)
- 2 indemnités de chômage + PF

Situation professionnelle et nature des ressources des ménages sortis dans l'année.

- 15 familles sont sorties de notre dispositif (dont un homme avec un enfant à la suite d'une séparation de couple), dont la situation professionnelle est la suivante :
- 5 en CDI à temps partiel
- 5 CDI temps complet
- 2 RSA + PF + AEH
- 3 Indemnités pôle emploi + PF

Nos modalités d'intervention :

Nos modes d'intervention se font principalement soit par des rendez-vous dans les locaux de l'association ou sur les lieux d'hébergement mis à disposition. Les rendez-vous programmés dans les bureaux sont destinés principalement aux démarches à effectuer dans l'accompagnement. Quant aux visites à domicile, ces temps permettent de travailler sur la notion du savoir habiter, de l'entretien et l'aménagement du logement mais aussi, du fait de l'intimité du lieu, d'aborder des sujets plus personnels.

Les différentes interventions du travailleur social dans le logement mis à disposition permet de nous assurer que les conditions d'accueil en hébergement sont respectées et adaptées au fonctionnement autonome de la personne.

De façon spécifique, mais complémentaire, l'intervention des agents techniques permet d'avoir un autre regard sur « la vie au sein de l'hébergement ». Quand une anomalie est identifiée (logement sale, présence de personne seule dans le logement non autorisée, affaires séchant sur un convecteur électrique...), une fiche événement est transmise au chef de service et au travailleur social. Cette procédure permet une intervention plus rapide du service pédagogique dans la résolution des problèmes constatés et permet d'articuler un atelier « savoir habiter », une rencontre de recadrage si nécessaire.

Les accompagnements physiques dans les démarches sont souvent mis en place à la demande du ménage ou lorsque le travailleur social évalue des difficultés à faire des démarches de manière autonome. Cependant, le contexte sanitaire a fortement réduit les accompagnements extérieurs du fait de la fermeture de certaines administrations mais également par les restrictions de personnels au sein des différents lieux d'accueils liés aux démarches. Pour compenser la diminution de l'accompagnement physique, nous avons multiplié nos temps de présence, surtout au domicile lors de VAD.

Au regard de la durée d'hébergement sur ce dispositif, les travailleurs sociaux interviennent très régulièrement au domicile afin de ne pas complexifier les déplacements des familles avec des enfants en bas-âge. Les professionnelles sont dotées d'ordinateurs portables pour permettre d'effectuer des démarches administratives sur le lieu d'hébergement.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement social proposé doit permettre aux ménages de lever les freins qui leur permettront d'accéder à leur propre logement. Les premières semaines d'accueil permettent de faire un état des lieux de la situation globale du ménage et ainsi connaître les domaines d'intervention pour mener à bien le projet de relogement. A défaut, une orientation en structure d'hébergement adaptée sera proposée aux ménages qui ont besoin d'un accueil transitoire pour résoudre certaines difficultés personnelles et/ou professionnelles.

L'accompagnement social proposé aux ménages s'articule autour de 5 axes de travail. Ainsi, les familles sont accompagnées sur les domaines suivants :

La situation administrative

Le domaine de l'accompagnement concernant les démarches administratives et l'accès aux droits demeurent des axes qui mobilisent le plus les travailleurs sociaux. En effet, étant un prérequis à toutes les autres démarches de droit commun, une adhésion des ménages est nécessaire. Majoritairement, ils étaient à jour auprès des services compétents.

La plupart des ménages accueillis ont un ancrage en Seine-Saint-Denis à travers leur domiciliation administrative qui leur permet d'ouvrir et de maintenir leur droit à jour sur le département. Si ce n'est pas le cas, l'association, grâce à l'agrément relatif à la domiciliation, peut proposer cette prestation aux familles afin de permettre la continuité de leurs droits.

Nous notons pour cette année que les principaux points d'accompagnement dans ce domaine, font suite à la perte de droits au séjour (OQTF), perte de droit aux prestations familiales (enfant de 3 ans mais parent avec moins de 5 ans de TDS) et la mise en place de démarches auprès du JAF (fixation de la pension alimentaire, droits de garde...).

La situation budgétaire

Afin d'être dans les meilleures dispositions pour être relogé, un travail est effectué avec les familles pour qu'elles puissent stabiliser et atteindre un montant de ressources suffisant.

Un premier état des lieux des droits aux prestations est effectué et mis en place lorsque cela est nécessaire.

Les dettes

Dans l'objectif d'avoir une vision globale de leur situation financière, nous sommes attentifs à obtenir un état des lieux des dettes d'Etat invalidantes qui pourraient mettre en péril un accès ou un maintien au logement. Pour cela, nous demandons à chaque ménage de se procurer auprès de la trésorerie amende, un état des lieux de leurs dettes. Si besoin nous entreprenons une demande d'annulation des majorations, puis sollicitons la mise en place d'un échéancier de remboursement adapté à leur situation budgétaire. A noter qu'en cas de son non-respect, l'arrangement peut être suspendu, entraînant le retour aux sommes dues initialement.

Nous constatons que peu de familles accueillies sont concernées par des dettes. Les origines les plus représentées sont, le transport, les cantines, crèches et hôpital.

En 2021, certaines familles, dans le cadre d'une volonté de regroupement familial, nous ont notifié avoir des dettes en faveur de passeurs, notamment, concernant la venue des enfants de manière irrégulière. Les montants varient de 4500 à 6000 euros en fonction des pays d'origine. Ces dettes invisibles sont difficiles à gérer et à vérifier mais elles impactent fortement le quotidien des familles, tant par la pression exercée par les passeurs mais également par l'organisation du voyage avec la crainte de payer et de ne pas voir venir les enfants.

La participation financière

Chaque ménage doit participer financièrement à son hébergement. 10% des ressources perçues sont demandées. Le jour de leur admission, nous demandons le versement de 100€ correspondant à une réserve financière (caution) que les ménages continueront d'abonder mensuellement tout au long de leur accueil à raison de 25 ou 50€ par mois selon leurs revenus.

Lors de la sortie, cette réserve permettra aux familles de faire face aux dépenses incontournables lors d'un accès à un logement de droit commun, si aucune dégradation n'est constatée dans le logement et si elles sont à jour du règlement de la participation financière.

Concernant la participation financière demandée, nous notons une grande régularité des paiements qui souligne l'importance que les ménages portent à cet aspect.

L'insertion professionnelle

L'aide à l'insertion professionnelle est aussi un domaine important de l'accompagnement proposé. La particularité de cet axe est qu'il s'inscrit essentiellement dans un travail de remise en lien avec les partenaires. En effet, ces derniers sont en capacité d'accompagner au mieux les ménages dans leur projet d'insertion en leur faisant bénéficier des dispositifs correspondant à leur situation.

Pour l'ensemble des ménages, des conseils et orientations ont été effectués notamment sur :

- La reprise de contact avec le conseiller professionnel du projet ville RSA, du Pôle Emploi ou de la Mission Locale
- L'orientation vers l'association C2DI 93 chargée de mettre en lien l'offre des employeurs et la demande d'emploi des personnes
- L'orientation vers des entreprises d'insertion
- L'actualisation des CV et lettre de motivation
- L'identification des entreprises pour effectuer des candidatures spontanées
- L'inscription en agence d'intérim

Pour certaines familles, l'absence de qualification professionnelle est une difficulté supplémentaire pour accéder à un emploi. Ainsi, certaines nous présentent des projets de formations qualifiantes de courtes durées (aide à domicile, restauration collective ...) pour optimiser leur chance de décrocher un emploi. Il existe également des formations qualifiantes plus longues et en adéquation avec le temps de l'accueil sur le dispositif ALTHO. Cependant, elles peuvent être hésitantes à se lancer dans de tel projet car les ressources perçues restent faibles.

Depuis 2020 et à la suite de l'accord de la DRIHL, nous proposons toujours aux personnes accompagnées de pouvoir bénéficier d'une bourse pour les projets de formation. Nous avons eu quatre demandes en fin d'année, dont une ajournée car elle n'a pas donné suite à la demande de pièce justificative.

Le mode de garde

Contrairement aux autres années, le constat est mitigé. Pour une partie des familles accueillies, le mode de garde n'est pas identifié comme un des premiers freins pour accéder à des ressources stables émanant d'une activité professionnelle. En revanche, pour les autres familles arrivées sur le dispositif en 2021, l'âge des enfants nécessite un mode de garde en crèche ou chez une assistante maternelle. Cependant, on constate qu'avant l'arrivée sur notre dispositif, les familles ont créé un réseau de soutien et d'entraide amical qu'elles ont développé auprès des autres personnes hébergées à l'hôtel pour pallier l'absence de mode de garde. L'arrivée au sein de notre association vient remettre en cause ce mode de fonctionnement. Notre travail a consisté à diagnostiquer les besoins, informer des lieux ressources ou adaptés et accompagner tant physiquement qu'administrativement les personnes dans leurs démarches pour qu'elles puissent s'inscrire dans les dispositifs de droit commun.

La santé

Le domaine de la santé constitue toujours un réel défi pour les travailleurs sociaux qui doivent parvenir à sensibiliser les ménages sur le bienfondé d'effectuer des visites médicales dans le cadre de la prévention. Quant aux personnes pour qui nous identifions un besoin d'orientation vers un psychologue, nous avons rencontré certaines résistances à ce qu'elles y adhèrent. En effet, le contexte social conjugué à la précarité de l'hébergement que les familles ont vécu, n'ont pas permis qu'elles se saisissent de cet axe et d'en faire une priorité.

Dans le cadre de la prévention, il est proposé aux familles ainsi qu'aux enfants de faire des bilans de santé à travers des orientations adaptées vers des généralistes et/ou spécialistes.

Il est à noter que ces ménages n'ont pas rencontré de professionnels médicaux depuis plusieurs mois, voire années pour certains. Plus alarmant encore, un grand nombre des mères de familles n'ont pas de suivi gynécologique. Ce sujet semble encore plus tabou lorsqu'il concerne leur fille adolescente ou jeune majeur.

Le savoir habiter

Tous les logements mis à disposition des familles accueillies sont entièrement meublés. Lors de l'entrée dans le logement, un état des lieux est effectué conjointement avec le service technique de l'association. C'est à ce moment que sont présentés les aspects techniques du logement permettant une occupation sereine tout au long de l'hébergement. Pour renforcer ces premières informations et donner une dimension plus concrète à l'habitat, un atelier « savoir habiter » est organisé dans le premier mois de l'accueil au sein du logement mis à disposition. Il peut être renouvelé si, durant le séjour, la famille en fait la demande ou qu'il est observé dans le cadre des différentes visites à domicile, des manquements récurrents sur les aspects relatifs à l'entretien ou la sécurité.

Notre constat général est que l'essentiel des familles a une utilisation adaptée et respectueuse du logement et des équipements fournis.

Cependant durant cet exercice 2021, nous avons été amenés à orienter nos interventions sur quatre types d'actions :

- Les réflexes à avoir dans le cadre des soucis techniques (absence d'électricité, d'eau, fuite...)
- L'apprentissage du « vivre ensemble » en lien avec l'habitat et son environnement afin d'éviter les conflits de voisinage.
- L'entretien des logements, notamment dû au fait de la suroccupation des logements et une attention particulière à leur dégradation.
- Un usage non conforme des règles d'occupation, d'hygiène et de sécurité (Nettoyage à grande eau sur les parquets, des marmites chaudes posées au sol, une absence d'aération quotidienne responsable de moisissures et enfin les différents chefs d'œuvres des enfants sur les murs...).

Complémentaire à ces 5 axes de travail, la dimension d'ouverture vers la culture, le sport et les loisirs, est essentielle.

Zoom sur les perspectives de sorties des familles encore présentes au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de la stratégie associative en matière d'accès au logement de droit commun, nous essayons de nous appuyer systématiquement sur tous les dispositifs favorisant l'accès au logement.

Sur les 14 familles présentes au 31/12/2021, 2 sont en attente d'une proposition de logement ou d'un passage en commission d'attribution de logement :

- 1 présentes depuis 2019
- 1 en 2020
- 4 familles voient le projet d'accès au logement modifié, requalifié en orientation vers une structure d'hébergement adaptée à la situation.

Les sorties en 2021

Durant l'année 2021, 15 familles représentant 50 personnes sont sorties de notre dispositif. Pour une partie, ce sont des familles qui ont bénéficié d'un accompagnement de 24 à 45 mois sur le service ALTHO. Le temps nécessaire pour lever les freins multiples à un relogement a été long. Parmi les freins, nous retenons :

Des naissances supplémentaires au cours de leur accueil (3),

- Une inadéquation entre le nombre de personnes qui compose le foyer et les ressources parfois trop faible,
- Une situation professionnelle et des ressources cycliques,
- Une séparation qui a fragilisé la situation administrative et financière,

12 familles, représentant 42 personnes, ont accédé à un logement social de droit commun qui se décline de la façon suivante :

- 4 familles relogées en direct par un bailleur partenaire,
- 4 familles par la préfecture
- 1 famille par le biais du DALO
- 1 famille par le biais d'IL 93

- 1 famille par une mairie
- 1 famille par le biais du dispositif logement d'abord

Et 3 familles vers des dispositifs d'hébergement :

- 1 famille pour un retour un l'hôtel
- 1 famille par le Solibail
- 1 famille hébergée par un tiers,

La durée moyenne d'hébergement sur le dispositif ALTHO pour ces 15 familles est de 22,73 mois. La durée d'accueil la plus courte a été de 2 mois et la plus élevée de 45 mois.

L'accompagnement dans l'accès à la culture, au sport et aux loisirs

Les familles montrent beaucoup d'intérêt pour les activités proposées par le service CSL. Hébergées en hôtel avant d'arriver à l'association au sein du dispositif ALTHO, les différentes actions proposées permettent aux familles de sortir de l'isolement en proposant des activités collectives prétexte à la rencontre et à l'échange.

Le projet concernant la Culture, le sport et les loisirs a évolué avec la mutation des publics et la diversification des dispositifs institutionnels. Ses pratiques et son offre culturelle, sportives et de loisirs ont été adaptés pour être en adéquation avec les caractéristiques du public ALTHO. Les compositions familiales sont multiples. Dans le cadre de l'accompagnement, nous accueillons des pères et des mères isolées avec enfants ou des couples avec enfants. L'âge et le nombre des enfants varient selon les familles.

L'activité fait pleinement partie du dispositif ALTHO, il y a une réelle complémentarité entre l'accompagnement social lié à l'hébergement et l'accompagnement proposé lors des différentes activités qui deviennent des supports pédagogiques essentiels dans l'accompagnement social lié à la culture, aux sports et aux loisirs.

Les objectifs généraux des actions consistent à :

- Lutter contre l'isolement
- Donner accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- Créer des souvenirs aux parents et aux enfants en leurs permettant de partager des moments conviviaux et de loisirs ensemble
- Créer du lien social entre les familles et permettre la découverte de lieux d'activités
- Identification des envies/besoins des enfants.

Le bilan chiffré de l'année 2021

- 98 activités collectives mises en place
- 253 participations (136 personnes)
- 88 enfants (39 garçons et 49 filles)
- 32 orientations vers des associations sportives ou artistiques
- 45 activités individualisées

L'évaluation des objectifs

- Nous avons observé que les familles hébergées à proximité les unes des autres s'entraidaient sous la forme d'échanges de bons procédés en partageant des bons plans, les bonnes adresses ou encore de garder les enfants mutuellement. Les familles s'invitent lors des anniversaires des enfants...
- Toutes les familles ont participé aux activités et ont reconnu avoir passé un bon moment, avoir profité de l'instant présent dans un autre cadre, plus détendu et loin des responsabilités et préoccupations du quotidien
- Les familles ont modifié leur quotidien en sortant d'avantage avec leurs enfants en dehors des actions proposées par l'animateur socioculturel.
- Elles estiment également avoir une autre vision plus accessible de la culture.

L'évaluation de l'impact

Nous avons pris le soin d'évaluer l'impact de nos actions sur le public et nous avons remarqué une amélioration dans :

- La confiance en soi
- L'estime de soi
- L'éveil et la curiosité culturelle
- La prise d'initiatives personnelles ou familiales
- L'occupation du temps libre et celui des enfants
- L'expression orale

Les constats

Nous avons constaté un intérêt grandissant des familles concernant les actions collectives. Pour, la grande majorité d'entre elles, le parcours en hôtel a créé des situations d'isolement. Elles expriment le besoin et surtout l'envie de rencontre et l'échange.

En parallèle, nous avons observé également que certaines familles se mettent des freins pour diverses raisons que nous avons pu identifier :

- Le manque de moyens financiers
- Le manque de temps (situation professionnelle)
- Le manque de connaissance de l'offre culturelle sur le territoire
- La barrière de la langue (difficulté de compréhension et d'expression)
- La fatigue (métiers à forte pénibilité, horaires décalés)
- Des aprioris, appréhensions, prénotions, préjugés de la culture et son standing (classe sociale)

Le contexte de l'année 2021

Il est important de rappeler que l'année 2021 a été fortement impactée par la COVID 19. Le contexte sanitaire et social a complexifié la mise en œuvre des activités. Nous avons dû nous informer au fil du temps et des modifications des protocoles, des évolutions réglementaires dictées par le gouvernement. Nous avons respecté rigoureusement les différents protocoles sanitaires (le pass sanitaire, les cas contacts mis en isolement, les masques, la désinfection des mains, la distanciation sociale et la limitation du nombre de personnes par activité...).

Certaines personnes suivies par nos services ont reconnu craindre de sortir et n'ont pas souhaité prendre de risque pour leur santé et celle de leurs proches.

Il faut rajouter à cela, les fermetures temporaires des établissements recevant du public (ERP) comme les musées, les cinémas et les théâtres... Malgré tout, nous avons réussi à organiser des actions diverses et variées à destination du public ALTHO. Nos capacités d'adaptation ont été mises à rude épreuve, ce qui nous a conduit à faire preuve de beaucoup d'inventivité, de créativité et d'originalité pour garantir un large panel d'activités.

Cette année encore, nous n'avons pas pu organiser le repas de fin d'année qui se tient généralement au mois de décembre. Avec l'arrivée d'un nouveau variant en fin d'année, nous n'avons pas pris le risque d'organiser la fête de fin d'année. En contrepartie, nous avons fait l'acquisition de jouets pour les enfants que nous avons distribué lors de l'organisation des rendez-vous avec les familles et les travailleurs sociaux.

Les sorties extérieures

- Parcs urbains (Poudrerie ; Sausset ; Courneuve)
- Bases de loisirs (Cergy, Torcy, Etampe)
- Mer (Touquet ; Berk ; Deauville)
- Patinoire (Aulnay sous-bois ; Paris)
- Piscine (Drancy ; Aulnay sous-bois)
- Musée (Immigration ; Illusion)
- Aquarium (Paris)
- Paris (bateaux mouches, Tour Eiffel, Notre Dame de Paris...)
- Cinéma et spectacles

Les ateliers

- Créatif (Dessin, coloriage, peinture)
- Théâtre (partenariat avec le Théâtre de l'Opprimé)

Le séjour

- Camping Friedland pendant 1 semaine réunissant 4 familles en alternance, soit 3,5 jours pour chacune des familles (piscine, toboggan, activités pour les enfants et les parents)

Un objectif renforcé

Il est important de signaler que les activités consistent à proposer aux familles un accompagnement personnalisé et individualisé d'accès à la culture aux sports et aux loisirs. Les familles s'inscrivent dans un parcours culturel.

Pour cela, l'animateur socioculturel procède en deux temps. Il rencontre la famille une première fois dans les locaux de l'association, lors d'un rendez-vous avec le travailleur social où un temps lui est dédié en début d'entretien pour :

- Se présenter succinctement
- Présenter le service
- Fixer un rendez-vous au domicile
- Récupérer le numéro de téléphone
- Rajouter le contact dans le groupe WhatsApp pour faciliter la communication

Nous avons constaté que ces rencontres, qui ont lieu en journée, ne permettent pas à l'animateur de voir la famille au complet car les enfants sont généralement scolarisés ou bénéficient d'un mode de garde. Pour permettre un accompagnement efficient, qui consiste à prendre en considération l'ensemble de la famille, nous avons mis en place un second rendez-vous. L'animateur socioculturel se déplace au domicile des familles afin de rencontrer les parents et les enfants. Cette visite permet à l'animateur de :

- Se présenter et d'expliquer son rôle au sein d'ESSOR93
- Présenter les actions possibles et sa complémentarité avec l'accompagnement social
- Distribuer à titre informatif une documentation sur les activités à faire dans leur ville
- Questionner sur les pratiques culturelles et sportives déjà existantes
- Recenser les envies d'activités des différents membres de la famille
- Expliquer le fonctionnement des activités collectives
- Expliquer le fonctionnement des activités individuelles
- Instaurer un climat de confiance et donner envie de participer activement aux différentes activités
- Créer du lien pour mettre à l'aise la famille et faciliter le relationnel sur les prochaines activités

Cette visite à domicile s'avère être un outil de communication efficace et apprécier des familles qui permet d'identifier l'animateur socioculturel et de découvrir les possibilités qui sont offertes.

Dans le cadre de ses missions, l'animateur socioculturel a orienté et accompagné des familles vers des associations sportives. En 2021, 5 enfants ont pu intégrer en cours de saison sportive des clubs de différentes disciplines comme le football, la natation ou encore la gymnastique.

L'animateur socioculturel a aidé les familles dans leur démarche d'inscription concernant les domaines suivants :

- Prise de contact avec le club
- Demande d'inscription auprès du club
- Négociation du prix de la licence auprès du club
- Aide pour remplir le dossier d'inscription auprès de la famille
- Accompagnement des enfants et des parents en magasin pour les achats des équipements
- Accompagnement des enfants et des parents sur le lieu de pratique pour la mise en relation avec les éducateurs sportif ou en charge de l'activité.

Le réseau partenarial

Riche de ces 7 années d'expérience, l'animateur a su constituer un réseau partenarial étendu sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et de la région Ile de France, qui est composé par les organismes suivants :

- Théâtre de l'opprimé à Paris
- Philharmonie de Paris
- Culture du cœur 93
- Espace Jacques Prévert à Aulnay sous-bois
- Musée du Louvre à Paris
- Ateliers Médicis à Clichy sous-bois
- Parc de la Villette
- Le label WATI B (concerts et places de spectacles)
- FC Raincy
- Piscine d'Aulnay sous-bois
- Fred Land camping
- Base de loisirs de Cergy Pontoise
- UGC Rosny

Conclusion

Lors des deux précédentes années, le taux de d'activité dépassait les 100%. En 2021, avec le départ des 15 familles qui représente 50 personnes et le peu d'admission, nous constatons une baisse d'activité qui représente un taux d'occupation de 83,82%.

Ce déficit de places occupées s'explique par plusieurs facteurs :

- Le départ des 15 familles qui représente 50 personnes
- Ces ménages sortis sont restés longtemps en hébergement (45 mois au maximum et une moyenne de 2 ans et +) ce qui a engendré des travaux conséquents de remise en état des logements et de fait, une indisponibilité des logements occupés

- Le contexte sanitaire a conduit à plusieurs arrêts maladies des personnels, notamment du service technique, conjugué à la difficulté de se réapprovisionner en matériaux de rénovation.
- Des logements bloqués en raison de soucis de dégâts des eaux liés à des défauts structurels des immeubles,
- La perte d'un logement de type T4 repris par son propriétaire et la difficulté d'en retrouver un autre,
- L'absence de 2 travailleurs sociaux durant un mois et une présence de 50% du temps de travail depuis le mois de septembre 2021 que nous ne sommes pas parvenus à combler faute de candidature de professionnels,
- L'accueil d'une femme seule et enceinte orientée par le SIAO qui est comptabilisé comme une personne sur une place qui théoriquement est prévue pour 2,
- Le défaut d'orientation de familles de la part du SISIAO ou des orientations non adaptées du fait de l'absence d'information du futur lieu d'habitation, souvent découvert lors de l'entretien d'admission.

Il est à noter que sur 5 orientations refusées, 4 proviennent de la décision de la famille pour les raisons suivantes :

- Mode de garde déjà existant et trop loin du lieu d'accueil proposé
- Logement non conforme aux attentes de la famille
- Famille en cours de proposition de logement via le DALO

et 1 par Essor 93 (OQTF en cours).

Rappelons que le dispositif ALTHO, était conçu pour accélérer l'accès au logement de droit commun des publics hébergés à l'hôtel, en permettant de lever les derniers freins. Cependant, pour certaines familles, cet objectif nécessite un temps d'accueil plus long. C'est ainsi que nous travaillons avec elles sur une recherche de lieux plus adaptés à leur situation. Les délais d'attente des propositions émanant du SIAO, fragilisent d'autant plus les familles qui se retrouvent dans un entre-deux. Cela entraîne une perte d'adhésion à l'accompagnement social, la baisse de motivation des familles et la dégradation de la situation professionnelle, administrative...

Le service technique

La composition du service technique en 2021 est la suivante :

- 1 chef de service, absent (en arrêt de travail)
- 1 assistante de gestion locative,
- 2 agents techniques.

Le nombre de logement au 31 décembre 2021 était de 102 logements.

Nous possédons différents logements de types studio, T2, T3, T4, répartis sur 19 communes : Gagny, Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Bondy, Aubervilliers, Villemomble, Sevran, Livry-Gargan, Bagnolet, Blanc Mesnil, Le Bourget, Aulnay-sous-Bois, Tremblay-en-France, Villepinte, Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance.

Les interventions du service technique dans nos logements s'effectuent majoritairement en journée, mais elles peuvent aussi se dérouler durant les astreintes (18h/09h00 en semaine et tous les week-end) 24h/24h, 7/7 jours.

Equipement du Service technique :

- 3 véhicules de service,
- 1 bureau,
- 2 ateliers pour la réserve du « stock matériel » sur le site de Gagny et du Raincy.
- 1 box à Bondy pour le stockage du mobilier et de l'électroménager.

Les missions principales du service technique :

Concernant les logements

Le service a en charge l'entretien, la remise en état des logements et son suivi « technique », ainsi que les locaux du siège à Gagny et du site de Gambetta au Raincy.

QUELQUES CHIFFRES

Le service technique en quelques chiffres :

72 heures concernant les interventions de plomberie.

32 heures concernant les interventions électriques.

52 heures concernant les interventions de serrurerie

48 heures concernant les états des lieux d'entrée.

54 heures concernant les états des lieux de sortie.

29 heures concernant les pré-visites état des lieux de sortie.

Concernant les interventions

Le service technique effectue des interventions relatives à :

- la plomberie (changement de la robinetterie, réfection des joints de silicone, remplacement des siphons...)
- L'électricité (remplacement de prises, d'ampoules, remplacement de plaques électriques...)
- L'aménagement des logements, avec l'autorisation des propriétaires.
- Les rénovations de peinture et des sols.

Concernant les adhérents

Les relations entre l'équipe et les personnes accompagnées se tissent lors de différentes étapes scandant les séjours.

L'état des lieux d'entrée se déroule avec l'hébergé et le travailleur social référent. L'ensemble du logement est passé en revue (murs, plafonds, sols, plomberie, électricité, boiserie, mobiliers, éléments sanitaires...) et donne lieu à la rédaction d'un document décrivant fidèlement l'état du lieu d'hébergement. Nous soulignons l'importance de cette première étape auprès des personnes hébergées, car sa signature l'engage. En effet, une comparaison entre ce document et l'état des lieux de sortie, permettra d'établir le document « Solde de Compte Résident » relatif aux frais de remise en état qui peuvent en découler. C'est une sorte de « répétition » pour les sensibiliser et les préparer au jour où ils signeront un état des lieux d'entrée avec un bailleur.

C'est aussi un temps de rencontre et des explications sont données à l'hébergé sur le fonctionnement du service technique, les astreintes et le rappel de certaines consignes à tenir en cas de sinistres (fuite d'eau...), sur l'entretien du logement et sur le respect envers le voisinage.

QUELQUES CHIFFRES

186 heures concernant la rénovation des logements par le service technique.

370 heures concernant les rénovations par les entreprises extérieures

12 heures concernant les déménagement et débarras.

96 heures concernant les rendez-vous avec les entreprises extérieures et nos partenaires.

44 heures concernant les réunions de service.

126 heures concernant les interventions d'entreprises extérieures.

Le règlement des frais d'hébergement est un second temps essentiel dans le séjour. La participation est réglée en général dans les locaux de l'association, auprès du chef de service, l'assistante chargée de la gestion locative, ou d'un cadre disponible. Dans le cadre de la gestion budgétaire, le règlement de la participation financière est central. Nous effectuons des appels à participation financière et après règlement les personnes reçoivent un reçu.

Dans un autre domaine, un atelier savoir habiter est organisé, majoritairement dans le mois suivant la date d'entrée. Il se déroule dans le logement où est hébergée la personne. Il permet d'échanger sur les premiers dépannages à effectuer dans son logement, comme le remplacement de fusible ou le débouchage du siphon. C'est aussi l'occasion de passer à la pratique en démontant un syphon, en simulant une panne électrique, de changer une ampoule, de rappeler les règles élémentaires de sécurité, lors de ses interventions. Mais cet atelier permet aussi de parler de l'entretien du logement produits à utiliser pour laver les sols, pour retirer le calcaire sur la robinetterie, aération quotidienne des pièces...

Pour terminer, la gestion des fluides est aussi abordée, et une attention particulière est mise sur la vigilance qu'il faut avoir sur les fuites d'eau.

Le service technique effectue des visites hygiène et sécurité. Elles sont effectuées une fois par an, dans tous les logements en présence du travailleur social et l'hébergé. Nous pouvons ainsi avoir un échange plus approfondi entre l'hébergé et le travailleur social concernant l'hygiène (comme l'état du frigo, des sanitaires ou de la douche...) mais aussi concernant l'aspect sécurité (comme le mésusage des multiprises, les prises arrachées...).

A la fin de son accompagnement, soit 1 mois avant la sortie, un pré-état des lieux de sortie est effectué. Cette étape permet de faire un point sur les remises en état que la personne hébergée doit faire, pour ne pas être confrontée à une facture trop importante à son départ. Enfin, c'est le jour de l'état des lieux de sortie définitif, qui se déroule toujours en présence du travailleur social référent, que la comparaison de l'état du logement à la sortie par rapport à l'état du logement à l'entrée est faite et que les différences sont notées sont le support qui est signé par les deux parties.

QUELQUES CHIFFRES

21 heures concernant les rendez-vous pour l'atelier savoir habiter.

10 heures concernant les visites hygiène et sécurité

68 heures concernant les visites et contrôle des logements

Activité sur l'année

Comme tous les dispositifs de l'association, le service technique fut perturbé par la crise du COVID19.

L'ensemble des interventions du service a été réduite durant cette année, notamment en raison du manque de matériaux disponible.

Concernant la remise en état des logements par des prestataires, nous constatons une augmentation d'environ 50%, dû à la répercussion de cette pandémie, sur la gestion du personnel. En effet pendant plusieurs mois nous avons fait face aux nombreuses absences, pour différents motifs, comme la garde des enfants, la notion de cas contact, les arrêts de travail...

Notons que depuis la fin de l'année 2020, l'absence du chef de service, nous a conduit à une nouvelle organisation. C'est ainsi que la directrice des services, a occupé durant cette année, ce poste central. Les réunions de service ont pu être maintenues à la même hauteur que l'année dernière, permettant ainsi de maintenir une cohésion d'intervention entre les services pédagogiques et technique, mais aussi en direction des personnes accompagnées.

Pour conclure, nous avons formulé une demande d'un 3ème poste d'agent technique (en remplacement de l'agent technique coordinateur), qui a été acceptée par le Conseil Départemental, mais qui au 31/12/21 n'était pas pourvu, faute de candidat répondant à nos attentes.

QUELQUES CHIFFRES

58 heures concernant l'aide à l'installation.

112 heures concernant l'achat de matériaux et de mobiliers

44 heures concernant le montage de mobilier dans les logements.

6 heures concernant l'installation des consignes de sécurité.

27 heures concernant la prise de photos des logements

Une équipe de professionnels impliqués

Direction et cadres

Jean-Claude CORAZZA, directeur général

Sophie BRUNET, directrice des services

Hatem DOUMA, responsable RHAF

Lucile CASALAN, cheffe de service hébergement

Karim CHEBIHI, chef de service hébergement

Mickaëlle MALET, cheffe de service insertion

Vincent TALON, chef de service technique

Service hébergement

Anaïs BELAÏB, éducatrice spécialisée

Dorian CHACON, animateur socio-culturel

Emeline DIARRA, éducatrice spécialisée

Sarah DINE, monitrice éducatrice

Marie-Thérèse MENDY, CESF

Julie RAPATOUT, éducatrice spécialisée

Stéphy ROLAND, éducatrice spécialisée

Charlène TAVEL, éducatrice spécialisée

Lina TOUAIMIA, éducatrice spécialisée

Céline YOLANT, assistante sociale

Baraa ZAGHDOUDI, CESF

Naomie ZAMORD, CESF

Maëva ZEITOUN, monitrice éducatrice



Service administratif

Namrah AZAM KHAN, comptable

Allan CHRISTOPHE, comptable

Flora DA SILVA, chargée d'accueil et de communication

Charlotte ROUX VERONE, comptable

Service insertion

Lola PEREZ, assistante sociale

Enice NGATSAKE, monitrice éducatrice

Service technique

Emré ERDEM, agent technique

Karim HAMICHE, agent technique

Samuel MARTEL, agent technique

Sarah RODRIGUES, secrétaire gestion locative

Salariés au 31 décembre 2021